

## Hervé-Julien Le Sage (1757-1832)

Nos recherches pour notre thèse de doctorat ès-lettres sur : « l'ordre de Prémontré en France à la veille de la Révolution », nous ont conduit à faire un véritable « tour de France » des archives. C'est ainsi qu'à Pâques 1968, grâce à la complaisante amabilité de M. le chanoine Du Cleuziou, archiviste de l'évêché de Saint-Brieuc, nous avons pu prendre connaissance d'un des fonds de cet évêché, fonds qui porte le nom d'un des derniers chanoines de Beauport, le p. Hervé-Julien Le Sage.

Parmi ces pièces, on trouve deux petits volumes manuscrits, un peu pompeusement intitulés : « Erasme à Eusébie, ou Mémoires et voyages d'un religieux curé françois à une religieuse allemande de son ordre, 1800 », dans lequel l'auteur a consigné ce qui lui est arrivé, de 1791 à 1797, au cours des longues pérégrinations qui le conduisirent de Bretagne, jusqu'au-delà de Sandomir en Pologne.

Sur le conseil de M. Marcel Reinhard, professeur honoraire à la Sorbonne, l'édition de ces manuscrits, (que l'on a coutume d'appeler plus simplement « Lettres d'Erasme à Eusébie », ainsi que nous l'expliquerons plus loin), sous la direction de M. Victor-L. Tapié, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, a formé une thèse de doctorat en histoire (mention histoire religieuse), que nous avons soutenue en cette même Sorbonne, le 23 juin 1970.

En attendant la publication de cette thèse, nous présentons ici un fragment de notre introduction consacré au chanoine Le Sage et à l'histoire de ses écrits, suivi de trois pièces justificatives. On trouvera ensuite le texte d'un : *Discours préliminaire*, que Le Sage a placé en tête du tome 1<sup>er</sup> de son ouvrage.

Hervé-Julien Le Sage naquit à Uzel, le 27 avril 1757, de Maury ou Amaury, et de Mathurine Bannier <sup>1)</sup>. Ceux-ci, orphelins de père

<sup>1)</sup> Uzel, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord, est situé à environ 25 km au sud-ouest du chef-lieu du département, et à 10 km au sud de Quintin.

l'un et l'autre, s'étaient mariés à Uzel le 10 février 1755. De cette union, vinrent trois enfants : Thérèse Françoise, le 2 avril 1756; Hervé-Julien; enfin Jeanne Thérèse, le 24 février 1759<sup>2)</sup>.

Nous voudrions connaître le milieu familial, savoir au moins quelle était la profession du père. Malheureusement, les registres de catholicité d'Uzel ne donnent jamais aucune indication d'ordre socio-professionnel. Ce qu'ils nous disent simplement, c'est que les ascendants du futur religieux (son arrière-grand-père Bernard Le Sage, ses grands-parents, ses parents), étaient de parfaits analphabètes, incapables même de signer leur nom. Pourtant, le recteur d'Uzel, avec une « demoiselle Thérèse Marguerite Garnier » que malheureusement nous n'avons pu identifier, tinrent la première fille d'Amaury Le Sage sur les fonts baptismaux, ce qui peut laisser à penser que les Le Sage jouissaient peut-être d'une certaine considération dans leur village, et avaient quelques relations et appuis dans une catégorie sociale plus élevée que la leur.

Notre ignorance sur la famille Amaury Le Sage augmente encore du fait qu'aucun de ses membres n'apparaît, à quelque titre que ce soit (parrain, témoin), dans les actes de catholicité d'Uzel, entre 1759 et 1779. On peut penser que cette branche de la famille Le Sage, alors fort nombreuse à Uzel, n'habitait plus ce village. Mais où était-elle ? A Quintin, dont Le Sage dit à plusieurs reprises que c'est « son pays » ? A Saint-Brieuc, où il dit avoir fait ses études ? Mais rien ne

Sauf indications contraires, tous les renseignements concernant la famille Le Sage, sont tirés des registres paroissiaux d'Uzel. Hervé-Julien eut pour parrain Hervé Mahé, et pour marraine Julienne-Marie Rolland; l'un et l'autre signèrent au registre, ce qui est alors assez rare à Uzel. La marraine était peut-être une tante ou une parente de l'enfant, puisque la grand-mère de celui-ci était née Françoise Rolland.

L'année de naissance : 1754, pour Hervé-Julien, donnée par P. LEVOT, *Biographie bretonne*, t. 2, p. 238, est erronée.

On trouve la graphie : Amaury, dans l'acte de sépulture de Joseph Le Sage, père de cet Amaury, le 4 mars 1754, et dans l'acte de baptême d'Hervé-Julien; Maury, dans l'acte de mariage le 10 février 1755, et dans l'acte de baptême de Thérèse Françoise en 1756. Mais les lettres de tonsure du religieux, le disent fils de : Maurille, et le chanoine Pommeret, *Lettres d'Erasmus à Eusébie*, p. 20, appelle le père de notre héros : Maurice. Il nous semble que les formes Amaury ou Maury, doivent être préférées.

<sup>2)</sup> Le fait que le prénom de Thérèse ait été donné dès 1759 à la sœur cadette du futur prémontré, peut donner à penser que l'aînée était morte au berceau. La cadette devait épouser à Uzel, le 18 janvier 1779, J.-A.-M. May, et être la grand-mère de l'abbé May, dont nous reparlerons. — Nous n'avons pas trouvé à Uzel, d'autres indications sur la famille Amaury Le Sage.

nous dit que sa famille y était également, et qu'il n'était pas pensionnaire.

Et le mystère sur la famille de notre futur religieux reste entier : ne comptons pas sur lui pour le dissiper, car, à part deux très courtes indications <sup>3)</sup>, il est en ce domaine d'un remarquable mutisme. Or, on voudrait savoir pourquoi ces illettrés font faire des études à leur fils, pourquoi ils veulent en faire un avocat. Quelque protecteur influent et fortuné payait-il les études ? Décidément, cette famille est bien secrète.

Hervé-Julien est peu bavard sur son enfance et son adolescence : il nous parle de son goût pour l'étude, pour la solitude et les rêveries, pour les voyages aussi ; il ne nous cache pas qu'il était extrêmement sensible <sup>4)</sup>. Ce besoin d'évasion et de solitude, cette sensibilité poussée au degré le plus élevé, ne seraient-ils pas le contre-coup, le résultat de traumatismes subis pendant l'enfance et l'adolescence ? Ne seraient-ils pas une réaction d'auto-défense ? Posons au moins la question.

Après des études qui sans doute furent solides, à Saint-Brieuc <sup>5)</sup>, et au cours desquelles il fit ample connaissance avec les lettres latines et françaises, et apprit peut-être des langues étrangères <sup>6)</sup>, il fut dirigé par ses parents vers le barreau, métier qui lui faisait horreur <sup>7)</sup>. Nous ignorons s'il fit de longues études de droit, et où il les fit ; mais il garda toute sa vie un tempérament assez procédurier, ainsi qu'un goût pour l'écrit vengeur qui vient mettre en pièces questions et objections de l'adversaire par des réponses bien frappées n'appelant plus de réplique <sup>8)</sup>.

C'est à cette époque qu'il entra, avant le 27 avril 1777, et peut-être contre la volonté de ses parents, chez les chanoines réguliers prémontrés

<sup>3)</sup> Un événement de 1767-68, cf. I, p. 111, et son entrée à Beauport, I, p. 9. Sans autres indications, ces références renvoient au tome et à la page de ces : *Lettres*.

<sup>4)</sup> Cf. I, pp. 12-13, et II, p. 367.

<sup>5)</sup> D'après une indication des : *Mémoires ... concernant l'histoire du diocèse de Saint-Brieuc* ; autre écrit de Le Sage, t. 1<sup>er</sup> p. 39.

<sup>6)</sup> A l'exception du polonais, il ne nous dit pas avoir été gêné par les langues étrangères. Notons qu'il ne semble pas avoir appris le grec, et qu'il ne paraît pas très porté vers les sciences physiques et naturelles, alors en grand engouement.

<sup>7)</sup> Cf. I, p. 113, 2.

<sup>8)</sup> Cf. par exemple ses lettres à l'abbé de Rot, II, pp. 97 à 100, et 241 à 246. On pourra lire également la : *Lettre à M. Pagès, ou observations modestes.*, Saint-Brieuc, Lyon, Paris, 1819.

de l'abbaye royale Notre-Dame de Beauport <sup>9)</sup>. Ses amis et connaissances en furent plus qu'étonnés, ainsi qu'il nous le raconte longuement <sup>10)</sup>.

Pourquoi Beauport, pourquoi la vie canoniale ? Notre auteur ne nous en dit rien. Il nous explique, en revanche, qu'il aurait préféré être moine, dans une congrégation savante, même suspectée de jansénisme <sup>11)</sup>, car il aurait pu y étudier à loisir ... et satisfaire son goût pour les voyages en changeant de résidence tous les trois ans ! Et, de plus, on ne l'aurait pas arraché à sa cellule pour en faire un curé, « vocation qui je crois n'étoit pas d'abord la mienne », car l'état de pasteur était pour lui « bien moins conforme à mes penchants que celui [de religieux claustral] d'où je sortois » <sup>12)</sup>.

S'il ne nous dit pas pourquoi il entra à Beauport plutôt qu'ailleurs, Le Sage s'étend du moins assez longuement sur les motifs qui le poussèrent dans un cloître. Il insiste, en particulier, sur la piété, sur la dévotion, même s'il qualifie cette dernière, après coup, de façon péjorative, de « dévotion de jeune homme » <sup>13)</sup>, qui lui firent quitter le monde comme jadis certains des premiers anachorètes. Mais au fond, qu'importe ? Un quart de siècle plus tard, en son exil silésien, Le Sage reconnaissait que ces motifs, qui l'avaient déterminé à embrasser la vie religieuse, « étaient bons sans doute, puisqu'en y remplissant mes devoirs, je m'y trouvai véritablement heureux » <sup>14)</sup>.

Pendant le noviciat de Le Sage, le 11 avril 1778, Beauport reçut une visite vraiment extraordinaire. Pour la première fois, l'abbé de Prémontré, général de tout l'ordre, venait visiter l'abbaye bretonne. Guillaume Manoury était accompagné de son secrétaire (et futur successeur), Jean-Baptiste L'Ecuy <sup>15)</sup>. C'est sans doute à cette visite qu'il faut faire remonter les relations entre L'Ecuy et Le Sage, encore

<sup>9)</sup> Le très riche fonds de l'abbaye de Beauport, aux archives départementales des Côtes-du-Nord, n'est malheureusement pas classé. On pourra avoir recours au p. BACKMUND, *Monasticon praemonstratense*, Straubing, 1956, t. 3, pp. 14-18.

<sup>10)</sup> Cf. I, pp. 9 à 13.

<sup>11)</sup> Sans doute la congrégation de Saint-Maur. Cf. I, pp. 112-113.

<sup>12)</sup> Cf. I, p. 113, § 1, et pp. 15-16.

<sup>13)</sup> Cf. I, pp. 11-12.

<sup>14)</sup> Cf. I, p. 14.

<sup>15)</sup> Cf. B. RAVARY, *Prémontré dans la tourmente révolutionnaire, la vie de J.-B. L'Ecuy*, Paris, 1955, p. 74.

que ce dernier, alors simple novice, eut dix-sept ans de moins que le futur abbé général. Mais, de ceci, Le Sage ne nous dit rien. Il n'est pas plus disert, deux ou trois anecdotes mises à part, sur la vie à Beauport et sur ses confrères : silence sur ceux-ci, silence sur le prieur claustral C.M. Gérard, silence sur le p. Le Douarin qui fut son maître des novices, silence toujours sur ses compagnons d'études et d'ordinations, sur ses disciples au noviciat <sup>16</sup>).

Nous ignorons la date exacte de la profession de notre religieux. Elle eut lieu, sans doute, en 1778 ou 1779 <sup>17</sup>). Mais une chose est certaine : à partir de ce moment-là, il faisait partie d'un ordre renté, solidement établi. Pas question pour lui, afin d'assurer sa subsistance, d'avoir à tendre la main comme un frère mendiant : de par sa profession, Le Sage était assuré, désormais, à l'égard des besoins matériels, d'une sécurité que les lois civiles garantissaient <sup>18</sup>).

Il faudrait présenter ici rapidement l'ordre dans lequel Le Sage entra, de par sa profession, et l'abbaye dont il devenait une des pierres vivantes.

En 1120, Norbert de Xanten se stabilisait dans le désert de Prémontré, non loin de Coucy-le-château, en compagnie de quelques clercs soucieux de perfection : à vrai dire, Norbert ne se considéra jamais comme un fondateur d'ordre, au sens où nous l'entendons de nos jours. Avec ses compagnons, clercs comme lui, il s'engagea dans un mode de vie rigoureusement pénitent : Prémontré, en ses débuts, est bien l'un de ces représentants de l'*ordo novus* canonial, tel que

<sup>16</sup>) Dans la : Promenade sur la mer, cf. II, p. 157, Le Sage parle du prieur-recteur de Bréhat, sans le nommer. Or le p. Deniel avait été ordonné à ses côtés ... Ce silence peut s'expliquer parce que certains des confrères de Le Sage, dont le p. Deniel, ou le p. Le Douarin, avaient prêté le serment. On opposera à ce silence, les quelques lignes sur le p. Delacourt, le dernier prieur claustral (II, p. 148, § 2), qui n'était pas profès de Beauport ... et n'avait pas prêté le serment.

<sup>17</sup>) Le noviciat durait officiellement deux ans, mais les Statuts de l'ordre permettaient, à l'abbé général d'écourter la seconde année, cf. *Statuta ... Praemonstratensis ordinis* 1773, p. 72, n° 9.

<sup>18</sup>) Cf. I, pp. 14-15. — Nous retrouvons ici l'irritant problème de la famille Le Sage : entrer dans un ordre renté n'était pas donné à tout le monde ; de telles abbayes n'acceptaient que des candidats pourvus d'une certaine aisance. Il faut donc penser que la fortune d'Amaury Le Sage était assez honnête, ou bien que quelqu'un avait fourni une petite rente au postulant. Nous n'en savons pas plus actuellement.

M. DEREINE a décrit celui-ci <sup>19</sup>). Ces clercs-pénitents, d'abord voués au service divin, et en second lieu seulement au ministère des paroisses, se répandirent avec une extrême rapidité en France, dans toute l'Europe, et jusqu'en Terre-sainte. Cependant, la vie très austère et mortifiée imposée par Norbert et ses premiers successeurs, en vint peu-à-peu à se relâcher au cours des ans, et l'ordre blanc finit par tomber dans une décadence, dans un relâchement qui semblent bien avoir été graves et profonds, dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle <sup>20</sup>). La Contre-réforme post-tridentine allait provoquer, là comme en d'autres ordres, un sursaut particulièrement digne d'admiration. L'impulsion en est due à deux très grands abbés généraux, Jean Despruets (1552-1596), et François de Longpré (1596-1613), et à un vicaire général non moins remarquable, Servais de Lairuelz, abbé de Sainte-Marie-Majeure de Pont-à-Mousson, de 1600 à 1631. La réforme de l'ordre de Prémontré, en France, finit par se faire dans deux directions <sup>21</sup>).

D'un côté, l'on aboutit à la création d'une communauté de l'antique rigueur de Prémontré, dotée d'une vie très austère. Servais de Lairuelz en fut le promoteur. Toutefois, comme dans les congrégations monastiques qui venaient de naître (Saint-Vanne, Saint-Maur), ou comme chez les chanoines réguliers de Notre-Sauveur de Pierre Fourrier (un ami de Lairuelz), le vœu de stabilité dans l'abbaye de profession, était remplacé par un vœu de stabilité dans la communauté réformée; et le vœu d'obéissance à l'abbé, était remplacé par celui d'obéissance à l'abbé général et aux supérieurs de la communauté. Ce changement, aussi important pour l'ordre de Prémontré que pour les ordres imités, était rendu nécessaire par la quasi-disparition des abbés réguliers et leur remplacement par des commendataires. En France, il y eut finalement trente-sept abbayes qui s'agrégèrent à la communauté de l'antique rigueur; en 1689, elles furent réparties en trois provinces, France ou Champagne, Lorraine, et Normandie.

<sup>19</sup>) Parmi les nombreux articles de M. DEREINE, voir : *Les Origines de Prémontré*, dans la : *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. 42, 1947, pp. 352-378, et : *Le Premier ordo de Prémontré*, dans la : *Revue bénédictine*, t. 58, 1948, pp. 84-92.

<sup>20</sup>) E. DELCAMBRE, *Servais de Lairuelz et la réforme des Prémontrés*, Averbode, 1964, spécialement les pp. 3 à 39. — Notons que l'auteur, ayant utilisé des textes juridiques (punitions de délits par les chapitres généraux), a peut-être involontairement assombri le tableau.

<sup>21</sup>) Nous ne parlons pas de la réforme de l'ordre de Prémontré hors de France : Despruets, Longpré et Lairuelz y ont également travaillé.

Mais, d'un autre côté, les abbayes qui ne prirent pas la réforme, ne restèrent pas pour autant dans le relâchement qui avait été le leur au cours de la période immédiatement antérieure au concile de Trente : on revint partout, peu-à-peu, à une vie plus pénitente et austère, mieux réglée, condition et signe tout-à-la-fois d'une ferveur plus grande. L'observance commune de Prémontré, au XVII<sup>e</sup> et dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, ne fut pas indigne de ce qu'avaient été les débuts de l'ordre. Le souci de la sainteté des religieux est très net chez l'abbé général Claude-Honoré Lucas (1702-1740), et chez l'un de ses successeurs, Bruno Bécourt (1742-1757)<sup>22</sup>).

Les pouvoirs des abbés généraux furent de plus en plus étendus au moins en France<sup>23</sup>), mais les chapitres généraux pour tout l'ordre ne se tinrent plus après 1738<sup>24</sup>).

Après 1760, un certain relâchement semble se produire dans l'ordre blanc ; le fait ne lui est pas propre, et d'autres ordres en furent encore plus les victimes que lui<sup>25</sup>).

Des réactions, dues aux interventions de la Commission des réguliers et des supérieurs généraux, avaient, à Prémontré comme ailleurs, essayé d'enrayer le mal. Il est assez difficile de juger le résultat des mesures posées. Dans l'ordre de Prémontré, les pouvoirs de l'abbé général furent renforcés, Manoury puis L'Ecuy finissant par obtenir, non sans mal, une solution à l'irritant problème de la nomination des prieurs claustraux des abbayes en commende<sup>26</sup>). Au cours des

<sup>22</sup>) Cf. la correspondance de C.-H. Lucas avec le procureur de l'ordre à Rome, conservée aux archives de l'abbaye de Tongerlo. — Le 8 février 1743, Bécourt écrivait au p. Pierre Robert, sous-prieur et professeur de Beauport : « J'apprends avec beaucoup de satisfaction que vous êtes destiné à instruire vos jeunes gens, je compte que vous vous porterez avec zèle à les former encore plus dans la vertu que dans les sciences nécessaires à leur état ... » (Arch. dép. Côtes-du-Nord, H 79).

<sup>23</sup>) Hors de France, leurs pouvoirs furent de plus en plus réduits, surtout dans les territoires personnels des Habsbourg.

<sup>24</sup>) Plus que la manière d'agir peu élégante de l'abbé C.-H. Lucas au chapitre de 1738 (il avait fait garder toutes les issues de Prémontré pour empêcher le départ d'abbés qui n'auraient pas acquitté les tailles dues depuis 1717 aux caisses de l'ordre), c'est surtout l'interdiction posée par Marie-Thérèse et par Joseph II qui n'a plus permis de réunir les chapitres généraux : les abbés de monastères non français n'auraient pu venir en France. De plus, on ne voyait plus l'utilité de telles assises, à en croire l'abbé général Parchappe de Vinay s'adressant à Loménie de Brienne en 1767 (Arch. nat., G 9, 12).

<sup>25</sup>) Cf. P. CHEVALLIER, *Loménie de Brienne et l'ordre monastique*, 2 vol., Paris, 1959 1960.

<sup>26</sup>) Cf. B. RAVARY, *op. cit.*, pp. 105-120.

chapîtres nationaux de 1779, 1782, 1785, 1788, toute une série de mesures fut prise pour rétablir une vie conventuelle plus digne, doter les religieux d'une vie spirituelle plus profonde, et les mieux préparer aux exigences de la vie canoniale <sup>27</sup>).

Tout ceci semble avoir commencé de porter des fruits à la veille de la Révolution. Car comment expliquer autrement la moyenne d'âge si peu élevée, dans l'ordre de Prémontré, à la veille de sa suppression ? Peut-on dire d'un ordre religieux dont 43 % des membres, au 1<sup>er</sup> janvier 1790, avaient quarante ans et moins, que c'était un ordre sclérosé, décadent, voué à une mort prompte <sup>28</sup>) ?

Ce sursaut dans les effectifs, ce renouveau nullement propre à l'ordre de Prémontré <sup>29</sup>), peuvent avoir plusieurs causes, dont celle nullement illusoire chez certains candidats, d'appartenir à un ordre renté, ce qui les mettrait à l'abri des difficultés matérielles <sup>30</sup>); mais nous pensons qu'il faut faire intervenir une autre cause, plus « noble » : si tant de jeunes gens se présentaient, entre 1780 et 1790, aux portes des monastères, ne serait-ce pas, aussi, parce que ceux-ci connaissaient alors un renouveau spirituel ?

L'histoire de Beauport présente-t-elle aussi cette évolution ? Cette abbaye, l'une des dernières fondations médiévales de l'ordre blanc, semble avoir toujours connu une grande ferveur, avec cependant un certain relâchement au XVI<sup>e</sup> siècle, puisque en 1631 l'abbaye revint

<sup>27</sup>) *Id.*, *ibid.*, pp. 123-131. Cf. également Arch. dép. Haute-Marne, 4 H 2, *relictum* du chapitre national de 1782.

<sup>28</sup>) Les recherches que nous avons pu mener sur les effectifs de l'ordre de Prémontré au moment de sa suppression (spécialement à partir des états de personnel envoyés au Comité ecclésiastique au printemps de 1790, Arch. nat., D XIX 12, 169 et 170), nous ont permis de trouver, à ce moment-là, onze cent quatre vingt dix chanoines prémontrés (à l'exclusion des novices et des oblats ou donnés). Si l'on recherche les âges de ces presque douze cents religieux, on en trouve 43,75 % âgés de quarante ans et moins. Ces chiffres, qui paraissent aller à l'encontre des idées les plus répandues, sont corroborés par l'examen des registres des vêtures et professions. Toute cette étude des effectifs doit former un important chapitre de notre thèse de doctorat ès-lettres.

<sup>29</sup>) Cf. par exemple B. PLONGERON, *Les Réguliers de Paris devant le serment*, Paris, 1964, pp. 68-72, spécialement le graphique sur le recrutement des dominicains de Paris, des génovéfains et des mauristes, à la p. 70.

<sup>30</sup>) On a vu que Le Sage lui-même n'était pas insensible à cette idée, cf. *supra* note 18. Écoutons-le (I, p. 15) : « Je vivois... à cet égard dans une sécurité parfaite et aurois cru outrager par une simple inquiétude sur cet objet, les lois, le gouvernement et la nation entière ».

à une vie plus austère, au sein de la commune observance de Prémontré. Beauport connut alors une période de vie fervente, pénitente, macérée, qui dura, semble-t-il, jusqu'aux environs de 1763. A partir de cette date, régna le prieur claustral Claude Magloire Gérard, bon religieux, mais qui aurait été, aux dires de Le Sage, un supérieur trop faible <sup>31</sup>), peut-être par réaction contre la poigne de fer de son prédécesseur, Balthasar Feger. Toutefois, l'affaiblissement qui marqua la période du gouvernement du prieur Gérard, à Beauport, participe certainement aux causes même de l'affaiblissement général des ordres religieux à cette époque. De relâchement en relâchement, parfois sur des points d'observance qui nous paraissent maintenant bien minimes, on aboutit à faire perdre à ceux-ci tout sens, au point que Le Sage écrira, bien plus tard, sous la Restauration, qu'à son entrée en religion, « l'observance n'étoit plus qu'une mécanique menaçant ruine » <sup>32</sup>). Dans son exil silésien, il jugeait ainsi ces affaiblissements :

« O mes vénérables pères ! ... Nous nous écartâmes de la simplicité de vos voies ; nous oubliâmes vos saintes et touchantes leçons, vos édifiants exemples. Nous étions des hommes, et quels tems furent les nôtres. Le siècle avoit provoqué nos affoiblissements, que nous traitions de discrétion et de sagesse ; nous transportâmes contre la défense de l'Esprit-saint les bornes que nos ancêtres avoient posées. Le monde lui-même nous en a punis ... » <sup>33</sup>).

Beauport connut-elle le renouveau d'effectifs qui marqua la dernière décennie de l'ordre de Prémontré avant la tourmente ? Connut-elle un renouveau spirituel ? On hésite à répondre par l'affirmative. Sur le seul plan des effectifs, notons que la période 1780-1789 ne voit que quatre professions, alors qu'il y en avait eu au moins neuf, et peut-être dix, entre 1770 et 1779 <sup>34</sup>). Rappelons également ce que

<sup>31</sup>) *Observations de M. Le Sage ... à propos du dicton populaire sur les religieux de Beauport*, p. 64. — Nous ne connaissons ces : *Observations*, que par l'édition qu'en a procuré la : *Cour d'honneur de Marie*, 1880, n° 291, pp. 62-64.

<sup>32</sup>) *Id.*, *ibid.*, p. 64. — A la p. 63, Le Sage fait observer : « Jusqu'en 1760 on n'usait encore que de chemises et de draps de laine ; les religieux n'avoient qu'une paillasse et un mauvais matelas ; et ce ne fut que quinze ans plus tard, à l'occasion d'une épidémie qui enleva six conventuels et quatre curés, que l'on cessa de se lever à minuit [pour les matines]. J'ai vécu avec ceux qui l'ont fait ». Il ajoute, *ibid.*, p. 64, à propos de la régularité à Beauport sous le prieur Feger : « On nous disait, au noviciat, que de son temps on était régulier comme des chartreux et studieux comme des séminaristes ».

<sup>33</sup>) Cf. I, p. 180, § 1.

<sup>34</sup>) La profession du p. Odio-Baschamp est peut-être de 1769.

disait notre auteur de l'observance, « mécanique menaçant ruine ». L'office divin, même s'il se célébrait « avec la pompe d'une cathédrale, serpent, organiste, enfants de chœur ... » <sup>35)</sup>, était considéré comme une lourde charge, dont on aurait volontiers essayé de s'affranchir.

Il ne semble pas que les religieux aient convenablement vécu leurs vœux de religion : celui d'obéissance n'est plus respecté ; celui de pauvreté est tourné par la pratique du vestiaire, somme d'argent remise tous les ans à chacun des religieux pour les frais de son habillement : c'est, au fond, sous un autre nom, le pécule, tant de fois stigmatisé <sup>36)</sup>. Celui de chasteté est sans doute, lui aussi, mal gardé : de nos jours, il court encore à Paimpol un dicton sur les mœurs des religieux de Beauport, et contre lequel Le Sage s'insurgea fortement, sous la Restauration, dans les *Observations* dont nous avons déjà parlé <sup>37)</sup> ; ce dicton peut au moins donner à penser que certains religieux ne furent pas irréprochables. Plusieurs procès-verbaux de visites canoniques, et, d'une manière toute spéciale, le dernier, rappellèrent l'interdiction formelle d'aller « à Paimpol sans une permission expresse du supérieur, laquelle il n'accordera que rarement et pour de fortes raisons ; ceux qui se seroient permis d'y aller à l'insu du supérieur et sans son consentement, seront privés pendant trois mois de sorties et de récréations » <sup>38)</sup>. Ceci est peut-être l'indice que le dicton de Paimpol avait quelque fondement — ou qu'au moins l'on désirait éviter toute occasion de commérage, spécialement dans Paimpol, petit bourg, mais alors port assez important. C'est également par quelques lignes du *relictum* de la dernière visite canonique, que nous avons connaissance d'une sombre affaire survenue en 1782-83. Nous ne savons exactement ce qui s'est passé, mais le p. Joseph Vincent Touboulie fut envoyé

<sup>35)</sup> LE SAGE, *Mémoires ... concernant l'histoire du diocèse de Saint-Brieuc*, t. 1<sup>er</sup>, p. 30.

<sup>36)</sup> L'usage de donner une somme nommée : vestiaire, était alors courant, non seulement dans toutes les abbayes de la commune observance de Prémontré, mais aussi dans certains ordres monastiques. Le Sage nous dit également (*Mémoires ... concernant l'histoire du diocèse de Saint-Brieuc*, t. 1<sup>er</sup>, p. 30) : « Sur 150 livres que l'on nous donnoit pour vestiaire, nous devions nous tenir proprement, en blanc, étoffe uniforme d'été et d'hiver ... Le seul supplément étoit l'honoraire de nos messes à 12 sols, dont une grande moitié nous restait libre ». Notons que d'après les comptes d'autres abbayes de l'ordre, la somme de 150 livres dont parle Le Sage, ne représentait que six mois du vestiaire des simples religieux : ceux-ci recevaient donc, chaque année, 300 livres pour leur vestiaire.

<sup>37)</sup> Cf. *supra*, note 31.

<sup>38)</sup> Arch. dép. Côtes-du-Nord, H 37, en date du 30 juillet 1789.

en pénitence à l'abbaye de La Honce <sup>39</sup>), et le Conseil de l'ordre, en sa séance du 9 février 1783, dut édicter un règlement de discipline pour Beauport <sup>40</sup>).

De plus, en ces années 1780-85, les comptes de l'abbaye sont assez mal tenus, la gestion du procureur, le p. Guilmore, laisse à désirer, et la réputation de Beauport en souffre <sup>41</sup>).

Bref, le bon ordre et la paix ne revinrent pas dans l'abbaye bretonne, et, en 1785, le Conseil de l'ordre dut à nouveau s'occuper de Beauport. Il fit pressentir Le Sage, alors prieur-recteur de Boqueho, pour remplir la charge de prieur claustral, soit que le p. Gérard ait donné sa démission, soit que l'abbé général ait jugé nécessaire de le révoquer. Mais Le Sage, âgé de vingt-huit ans seulement, trouva l'entreprise beaucoup trop au-dessus de ses forces, et n'eut pas le courage d'accepter <sup>42</sup>). Et, lors du chapitre national de 1785, le p. Louis Claude Delacourt fut envoyé comme prieur claustral, sans qu'il fît preuve d'un enthousiasme délirant pour cette promotion <sup>43</sup>).

Le p. Delacourt eut bien du mal à gouverner Beauport. Du point de vue matériel, si l'administration des biens avait été assez mauvaise, la situation n'était tout de même pas catastrophique, puisque, d'après Le Sage, il restait : « sur la tête de chaque religieux ... sept à 800 livres » <sup>44</sup>). Du point de vue spirituel, les difficultés furent nombreuses,

<sup>39</sup>) Pyrénées-atlantiques, près de Bayonne.

<sup>40</sup>) Arch. dép. Côtes-du-Nord, H 37. Nous ne connaissons ce règlement de discipline de 1783, que par les références du *relicium* de 1789 à ce règlement.

<sup>41</sup>) Cf. le : *Mémoire pour le sr Le Saulnier de la Hautière, ancien fermier des dîmes de Plélo, ... contre les ... religieux de ... Beauport*. Saint-Brieuc, 1786, in-4°. Voir aussi les arguments de Le Sage, *infra*, p. 344-345.

<sup>42</sup>) *Observations de M. Le Sage ...*, p. 64. Notons que Le Sage s'embrouille un peu. Il écrit que le prieur Gérard « se démit en 1786. J'ai eu sous les yeux l'institution du général qui ne demandait que ma signature pour être prieur de Beauport ... je refusai. Un Picard fut envoyé ... ». Or le picard en question, le p. Delacourt, natif de Bohain, fut nommé par le chapitre national de 1785, au cours de la séance du 21 août (Arch. dép. Côtes-du-Nord, H 37).

<sup>43</sup>) Lors de l'inventaire de Beauport en mai 1790, le p. Delacourt déclara vouloir : « se retirer dans sa famille ou à Paris jusqu'à ce qu'il puisse ... trouver à être employé ... dans le ministère, qu'il a exercé ... spécialement pendant cinq ans dans sa paroisse qu'il n'a quittée que par obéissance à ses supérieurs pour se charger du gouvernement de l'abbaye de Beauport ». (Arch. nat., F 19, 602 (28)).

<sup>44</sup>) Le Sage, *Mémoires ... concernant l'histoire du diocèse de Saint-Brieuc*, t. 1<sup>er</sup>, p. 30. Il précise, *ibid.*, que : « le revenu de la maison s'élevait brut à 48.000 livres de rente. Mais les charges en absorboient près des deux tiers. 14.000 livres à l'abbé, 5.000 livres de décimes, les portions congrues ... les réparations des églises et des presbytères, celles d'une vaste et antique maison ».

le climat lourd : les sujets de dissensions ne manquèrent pas entre les religieux bretons parmi lesquels le prieur émérite était resté, et le prieur-commissaire Delacourt, un picard, non-profès de l'abbaye : refus d'obéissance assez nombreux, et même injures, furent fréquemment son lot. Le *relictum* de la dernière visite canonique, déjà cité, se termine sur des phrases tristement révélatrices : « du reste, nous [J.-L. Doinville et A.-D. Delacroix, visiteurs] exhortons tous et chacun [*sic*] des religieux de Beauport à travailler de concert à leur sanctification, et après s'être animés du désir de la paix, à concourir à la gloire de cette maison en répandant [*sic*] au dehors l'instruction et le bon exemple » <sup>45</sup>).

Une telle atmosphère peut sans doute expliquer, au moins en partie, le médiocre recrutement de Beauport entre 1780 et 1789 <sup>46</sup>).

Mais revenons à notre Le Sage, au moment de sa profession. Dès celle-ci, et peut-être même dès le début de sa seconde année de noviciat, il avait commencé d'étudier les sciences sacrées. Sous la direction de quel confrère, dans quel manuel, nous l'ignorons, de même que nous ignorons combien de temps il s'y appliqua <sup>47</sup>). Ce fut bientôt

<sup>45</sup>) Arch. dép. Côtes-du-Nord, H 37.

<sup>46</sup>) Cette atmosphère tendue ne fut pas le privilège de Beauport ... ni même de l'ordre de Prémontré. Mais on peut penser que Le Sage avait des exemples bien précis à la mémoire quand il parlait des dissensions des ordres religieux, cf. I, p. 236, § 3.

La question du serment divisa tout autant les religieux conventuels de Beauport : trois au moins, quatre peut-être, prêtèrent le serment à la constitution civile du clergé ; deux s'y refusèrent, ainsi que le prieur-commissaire Delacourt ; nous n'avons pas de renseignements sur le comportement des deux derniers conventuels de Beauport ; mais aucun des conventuels n'y était tenu.

On s'étonnera sans doute de ne pas nous voir utiliser, pour cette étude du « mental collectif » de Beauport, le très important catalogue de la bibliothèque de l'abbaye (Arch. nat., F 17, 1171 A). L'examen de ce catalogue est fort décevant. On n'y trouve que fort peu de livres contemporains des années qui nous intéressent ici, et cela s'explique aisément : ces livres récents se trouvaient dans les cellules des religieux, qui souvent les avaient achetés avec leurs économies : ils n'ont donc pas été inventoriés en 1790. — Notons simplement que Beauport possédait une édition de 1789 de l'ouvrage du p. RICHEOME, S. J. : *Trois discours pour la religion catholique : des miracles, des saints et des images*, ce qui semble indiquer, chez les religieux, des préoccupations semblables à celles de leurs contemporains, et que l'on retrouve fréquemment chez Le Sage.

<sup>47</sup>) Le Sage connaît bien, pour la citer abondamment ou pour s'y référer, la *Somme théologique* de S. Thomas d'Aquin. Il connaît aussi le *Manuel de théologie* du p. Collet. C'est tout ce que l'on peut dire. Il y avait aussi, à la bibliothèque de Beauport, de nombreux exemplaires de la : *Théologie de Poitiers*.

la période des ordinations : tonsure, quatre ordres mineurs et sous-diaconat ensemble, selon la coutume de l'époque, le 31 mars 1781, à Tréguier; diaconat, le 22 septembre, à Tréguier encore, toujours par le ministère de Mgr Le Mintier; ordination sacerdotale, enfin, en la chapelle des Filles de la Croix, à Saint-Brieuc, le 22 décembre 1781, des mains de Mgr de Bellescize <sup>48</sup>).

Que fait le jeune prêtre ? Les registres de catholicité des paroisses voisines de l'abbaye n'indiquent pas qu'il y ait fait du ministère, même d'une manière occasionnelle. Il continue d'étudier, et décrit ainsi cette période :

« J'habitois sur le rivage même de l'océan une solitude délicieuse. Affranchi de toute sollicitude relativement aux besoins de la vie, j'y consacrais à une étude de mon goût toutes les heures que ne remplissoient pas l'office et les autres pratiques régulières ... » <sup>49</sup>).

Il remplit la lourde charge de maître des novices, ce qui nous permet de penser qu'il jouissait de l'estime du prieur claustral, et sans doute également de celle de l'abbé général <sup>50</sup>). Malgré cette terrible responsabilité, Le Sage gardera de ces quelques années à Beauport un souvenir impérissable : on sent notre auteur tout vibrant, au fond de son exil silésien, lorsqu'il fait visiter en pensée son abbaye de profession à sa correspondante <sup>51</sup>). Bien plus tard encore, en 1826, à l'époque où il revenait chaque année en pèlerinage, pour pleurer sur les ruines de Beauport, il écrivait, à propos de son confrère, le p. Robert, dernier prieur-recteur d'Étables <sup>52</sup>) :

« Il est doux à mon cœur de consigner ce juste tribut d'hommage à la mémoire d'un confrère que j'ai connu, fréquenté, révééré, aimé, et dont les talents et les vertus jetèrent un dernier éclat sur cette antique solitude qui n'est plus qu'un triste amas de ruines, mais dont je chérirai à jamais le souvenir, parce que je ne lui avois demandé que le repos, et qu'elle m'avoit donné le bonheur » <sup>53</sup>).

<sup>48</sup>) Les lettres d'ordination sont conservées dans le « fonds Le Sage » à l'évêché de Saint-Brieuc.

<sup>49</sup>) Cf. I, p. 14.

<sup>50</sup>) Le prieur Gérard n'aurait pas confié une telle charge à un tout jeune prêtre sans en avoir au moins référé à l'abbé général. Le Sage eut au moins deux novices : Y.-M. Richard, qui le rejoignit en exil, et J.-B.-J. Fortin, profès du 11 juillet 1783. (Arch. dép. Côtes-du-Nord, Lv, Portrieux).

<sup>51</sup>) Cf. II, pp. 143 à 160.

<sup>52</sup>) Déjà rencontré, *supra* note 22, alors qu'il était sous-prieur.

<sup>53</sup>) LE SAGE, *Mémoires ... concernant l'histoire du diocèse de Saint-Brieuc*, t. 1<sup>er</sup>, p. 38.

Mais l'abbaye « étoit liée au public par des rapports d'utilité; elle possédoit, et desservoit par ses religieux, un bon nombre de cures » <sup>54</sup>). Or, voici qu'en juillet 1782, le p. François Corbel, prieur-recteur de Boqueho, diocèse de Tréguier <sup>55</sup>) vint à décéder à l'âge de soixante-deux ans. Son curé, c'est-à-dire son vicaire, desservit la paroisse jusqu'à la nomination d'un nouveau recteur, nomination qui fut laborieuse.

Pourquoi le prieur claustral choisit-il le plus jeune prêtre de l'abbaye pour remplacer le défunt? Il y avait à Beauport des religieux plus âgés que Le Sage. Le prieur Gérard craignit-il que ce « travailleur intellectuel » ne devint trop difficile à gouverner <sup>56</sup>)? Ou qu'il prît trop d'influence sur les novices? Le Sage avait-il été compromis dans l'affaire Touboulic <sup>57</sup>), ou bien au contraire avait-il dénoncé avec trop de vigueur la mollesse du prieur claustral? Ce dernier voulait-il garder les autres prêtres de la maison, pour les cures de Beauport situées en Bretagne bretonnante <sup>58</sup>)? Ou bien, puisque Boqueho était assez proche d'Uzel, voulait-il faire plaisir à la famille Le Sage, en nommant son fils assez près d'elle <sup>59</sup>)? Pensait-il que le jeune religieux devait « faire du ministère » et enrichir ainsi ses connaissances? Toutes ces hypothèses sont plausibles ...

Hervé-Julien fut donc présenté à l'évêque de Tréguier pour la cure de Boqueho. Mais, de sa part, ce fut sans joie aucune. Dans un premier temps, de février au 11 mai 1783, il fit des actes à Boqueho, en les signant : « chanoine prémontré commis d'office »; c'est seulement à

<sup>54</sup>) Cf. I, p. 15, § 2. Ces cures étaient celles d'Etables, Plélo, Plouezec, Plouha, Plouvara, Pordic et Yvias, au diocèse de Saint-Brieuc; de Goudelin, Plouagat-Chatelaudren, et Boqueho, au diocèse de Tréguier; Kerity, Lannevez et ses annexes de Perros-Hamon et de Lanvignec, Bréhat, au diocèse de Dol.

<sup>55</sup>) Côtes-du-Nord, actuel canton de Chatelaudren, à 12 km. environ à l'ouest de Saint-Brieuc.

<sup>56</sup>) En Belgique (cf. I, p. 219, § 1, et p. 221, § 2), et en Allemagne (cf. II, p. 124), les supérieurs craignaient de tels religieux, d'après Le Sage. Le prieur Gérard avait-il manifesté la même crainte, quelques années auparavant?

<sup>57</sup>) Le règlement de discipline de 1783 date précisément du moment où Le Sage partit pour Boqueho, cf. *supra*, note 40.

<sup>58</sup>) Le 20 février 1755, l'installation à Yvias du p. J.-N. Kerlero comme prieur-recteur, avait été cause d'une véritable émeute, parce que le nouveau recteur ne parlait pas la langue du pays. (Arch. dép. Côtes-du-Nord, H 37, procédures contre les prieurs-recteurs). Notons qu'à Bréhat, le prieur Gérard nomma le p. Deniel, breton bretonnant.

<sup>59</sup>) Mais Le Sage ne nous dit rien de la proximité d'Uzel, et ne mentionne pas de présence de membres de sa famille à Boqueho.

partir du 15 mai 1783 qu'il signe : « prieur-recteur »<sup>60</sup>). Il ne tenait pas à l'être, et ne nous cache pas combien, au moins au début, les fonctions curiales lui furent à charge. Il obéit cependant :

« Il fallut pourtant quitter le repos de ma cellule, dont au moins j'emportai les livres, que depuis j'ai souvent et sincèrement regrettée, pour m'aller dévouer aux sollicitudes, aux travaux et aux consolations de l'état pastoral »<sup>61</sup>).

La paroisse était assez peuplée, environ quinze cents âmes, d'après la déclaration qu'en fit le prieur-recteur au directoire du district en janvier 1791<sup>62</sup>). En plus de l'église paroissiale, il y avait sur le territoire de Boqueho plusieurs chapelles, dont une surtout, Notre-Dame de Marc'halla, avait une certaine importance, et où, plusieurs fois par an, spécialement aux fêtes de la Vierge et pour l'acquit de certaines fondations, le prieur-recteur devait célébrer la messe<sup>63</sup>).

La charge était-elle écrasante ? Nous ne le pensons pas, d'autant que le recteur avait pour l'aider un vicaire, que l'abbaye rétribuait au tarif annuel, excessivement bas, de 250 livres<sup>64</sup>). Le Sage semble n'avoir pas prisé du tout son avant-dernier vicaire, Pierre Hervé,

<sup>60</sup>) Ceci d'après les registres de catholicité de Boqueho. Les registres des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Tréguier pour cette période, sont malheureusement en très mauvais état, et difficilement utilisables. (Arch. dép. Côtes-du-Nord, série G non classée).

<sup>61</sup>) Cf. I, p. 16, § 2. Voir aussi I, p. 113, et p. 114, § 2.

<sup>62</sup>) Arch. dép. Côtes-du-Nord, Lv dossier Le Sage. - Ogée, dans son : *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 86-87, dit qu'il y avait quinze cents communiant à Boqueho, ce qui ferait certainement plus de quinze cents âmes.

<sup>63</sup>) Cf. II, pp. 161 à 171, et aussi, aux arch. dép. des Côtes-du-Nord, Lv dossier Le Sage, les : États et revenus de la paroisse et municipalité de Boqueho, 20 septembre et 3 octobre 1790.

<sup>64</sup>) Arch. dép. Côtes-du-Nord, Lv. dossier Le Sage : Déclaration des biens que l'abbaye de Beaufort possède en la paroisse de Boqueho, 20 février 1790 : « ... pour la pension de monsieur le curé de Boqueho, cy 250 livres ... ». — On ne comprend pas par quelle aberration le chanoine POMMERET, *Lettres d'Erasmus à Eusébie* ..., p. 21, note 8, a pu écrire que ces 250 livres étaient délaissées par l'abbaye au prieur-recteur de Boqueho : en Bretagne, le terme de « curé », a la signification de « vicaire ». — Nous ignorons si le vicaire de Boqueho logeait chez son recteur, ce dernier ne nous dit rien à ce sujet. — Sur les lamentables conditions de vie des vicaires bretons à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on aura recours aux pages de Le Sage, au début du t. 1<sup>er</sup> des *Mémoires ... concernant l'histoire du diocèse de Saint-Brieuc*, publiées par A. LAVEILLE, dans la : *Revue des questions historiques*, t. 92, 1912, pp. 462-471, sous le titre : *Les revenus du clergé breton avant la Révolution*.

de Trois-Fontaines, qui fut son auxiliaire en 1788-89, avant de devenir, en mai 1791, son successeur constitutionnel <sup>65</sup>). Mais tous les torts étaient-ils du côté du vicaire ? Le Sage en eut six entre 1783 et 1791, et la rapidité avec laquelle ils passent (on pourrait presque dire : ils défilent), est peut-être le signe que le prieur-recteur, de son côté, avait aussi quelques torts <sup>66</sup>).

En tout cas, le jeune recteur blanc remplit les devoirs de sa charge, baptisant, mariant, donnant la sépulture chrétienne <sup>67</sup>). Voici comment il revoyait cette époque, bien longtemps après (en 1826) :

« Tout cela [les distinctions entre gallicanisme et ultramontanisme] s'oubliait bientôt, lorsque surtout, comme il m'arriva avant d'avoir accompli ma 26<sup>e</sup> année, on se voyait relégué dans un presbytère de campagne, faisant le jour des prônes à des paysans, des catéchismes aux pâtres et aux bergers ; et que le soir, pour se délasser, on faisoit de l'esprit avec son jardinier, ou avec le sonneur des cloches de la paroisse, le plus habile homme du lieu, après toutefois M. le prieur... » <sup>68</sup>).

Le Sage prêchait, et non seulement à ses paroissiens, mais aussi hors de sa paroisse, à Quintin <sup>69</sup>) ... et certainement ailleurs. Il acquittait les fondations pieuses dont était chargée la fabrique de son église, mais en regrettant que les donateurs fussent si peu généreux <sup>70</sup>).

<sup>65</sup>) Cf. I, p. 46, § 2, et II, p. 164, § 2.

<sup>66</sup>) Voici la liste des vicaires de Le Sage, telle que l'on peut l'établir à partir des registres de catholicité de Boqueho :

- en 1782-83, un nommé Simonet, ancien « curé » du p. Corbel ;
- en novembre 1783, apparaît un vicaire nommé Guérin, qui reste jusqu'à la fin de février 1786 ;
- mais en août 1783, un prêtre nommé Quaro avait signé quelques actes ;
- de mars 1786 à novembre 88, un vicaire nommé Joly ;
- le 8 décembre 1788, première signature de Pierre Hervé ; sa dernière signature est du 15 juillet 1789 ;
- le 9 août 1789, première signature du nouveau vicaire, Jean Le Saulnier, qui refusera le serment à la constitution civile en même temps que Le Sage.

<sup>67</sup>) Voici quelques chiffres relevés dans les registres paroissiaux de Boqueho. En 1782, il y avait eu 66 baptêmes, 9 mariages et 127 sépultures ; en 1789, 61 baptêmes, 14 mariages et 57 enterrements. — Notons qu'à la différence des prieurs-curés normands qui faisaient par eux-mêmes tous les baptêmes et tous les mariages, les vicaires suppléent facilement Le Sage.

<sup>68</sup>) *Mémoires ... concernant l'histoire du diocèse de Saint-Brieuc*, t. 2, p. 331.

<sup>69</sup>) Cf. II, pp. 301-302.

<sup>70</sup>) Parlant des sommes, qu'il juge trop faibles, léguées pour ces fondations, Le Sage écrivait au disrict de Saint-Brieuc (Arch. dép. Côtes-du-Nord, Lv. dossier Le Sage,

L'évêque de Tréguier vint faire la visite pastorale, et Le Sage le reçut dignement — et en même temps avec une grande simplicité, suivant les recommandations du prélat <sup>71</sup>). De temps à autre, le recteur blanc se rendait à Beauport, mais une réflexion assez désabusée peut laisser à entendre que la longue psalmodie en latin prenait trop de temps à son gré, ou finissait par le lasser <sup>72</sup>).

A Boqueho, Le Sage s'occupait de son église, en surveillait la décoration ; il s'occupait au moins autant de l'aménagement de son presbytère, où il aimait recevoir, et où régnait une fidèle servante, Anne Guillosson <sup>73</sup>). Un petit chien, nourri à la viande et au sucre, couchait dans le manchon du prieur. Quant au jardin de la cure, le recteur l'avait renouvelé, y faisant planter des arbres, principalement des arbres fruitiers, dont un vieux domestique prenait grand soin <sup>74</sup>).

Et il voyageait. Il vit ainsi toute la Bretagne, et le voyage de Brest, qu'il fit en 1787, aurait pu lui fournir l'occasion d'aller jusqu'à Toulon

État des revenus de la paroisse et municipalité de Boqueho, 3 octobre 1790) : « on verra bien clair que ce ne fut pas la croyance de la prochaine fin du monde qui porta nos prudents ancêtres à faire des legs pour des prières. Que ne pensoit-on comme eux dans l'onzième siècle ! ».

<sup>71</sup>) Dans les : *Mémoires ... concernant l'histoire du diocèse de Saint-Brieuc*, t. 1<sup>er</sup>, p. 127, à propos des visites pastorales du premier évêque concordataire, Mgr Caffarelli, Le Sage écrit : « J'eus en 1784 celle de M. Le Mintier, évêque de Tréguier, qui me recommanda très spécialement de ne pas faire de dépense. Je me nommois M. le prieur, mon bénéfice étoit honnête, j'appartenois à une abbaye où l'on se piquoit de bien recevoir, et je n'avois personnellement aucun penchant à la lésine. Cependant le dîner de la visite, composé de 18 convives, ne me coûta que 60 fr... ». — D'après les registres de catholicité de Boqueho, la visite pastorale de Mgr Le Mintier eut lieu le 10 septembre 1784. — Sur ce prélat, voir P. LEVOT, *Biographie bretonne*, t. 2, pp. 276-278.

<sup>72</sup>) Cf. I, p. 115 : quand il eut refusé de s'embarquer pour Toulon en 1787, Le Sage dut : « revenir catéchiser les pâtres dans mon village ; car c'est à quoi il faillait [sic] désormais se résigner pour toujours, à moins d'aller chanter en latin dans le chœur de l'abbaye. Cette alternative ne me paroissoit susceptible d'aucun milieu... ».

<sup>73</sup>) En 1793, celle-ci fit une pétition auprès du district de Saint-Brieuc : elle avait été neuf ans au service de Le Sage, jusqu'à la Pentecôte de 1791, aux gages de 60 livres par an ; mais, n'ayant pas été payée depuis 1786, elle réclamait son dû. (Arch. dép. Côtes-du-Nord, 3 Q Contentieux des émigrés, dossier Le Sage). — Le même dossier nous apprend que cette femme, retirée au hameau de Keraudren en Boqueho, y gardait chez elle des meubles appartenant au recteur. Lors de la mise des scellés sur les biens de Le Sage, les 21 et 22 octobre 1792, elle répondit que ces meubles appartenaient au sieur Gonidec de Querhallet, qui les avait achetés d'un nommé Le Sage, sans qu'elle sût bien s'il s'agissait ou non du recteur... Le notaire chargé de poser les scellés ne fut pas dupe, et passa outre...

<sup>74</sup>) Sur tout ceci, cf. II, pp. 162 à 171 : *Visite à ma paroisse*.

comme aumônier d'un grand vaisseau de ligne; malheureusement pour lui, il avait charge d'âmes, et il dut rentrer, le cœur serré <sup>75</sup>).

On ne peut manquer de se poser ici une question : de quoi vivait donc le prieur de Boqueho ? Deux écrits, qu'il adressa au directoire du district de Saint-Brieuc, en décembre 1790 et janvier 1791, viennent nous l'apprendre, au moins en partie. En réclamant un supplément de traitement pour l'année 1790, Le Sage écrit :

« L'abbaye de Beauport possédoit seule et exclusivement à tout autre ce qu'on apelloit [*sic*] autrefois les fonds de la cure qui consistoient dans la dixme au 36 et dans la prémice qui en est la représentation et l'abonnement. Ni mes prédécesseurs ni moi n'avons donc jamais été que rigoureusement et strictement des curés à portion congrue ... » <sup>76</sup>).

Il aurait donc du recevoir de l'abbaye, à titre de congrue, d'abord 500 livres, puis, après la Déclaration du roi du 2 septembre 1786, 700 livres par an. Or Beauport s'était toujours refusée à lui en donner autant. Dès 1780, époque où les comptes de l'abbaye avaient commencé à être déséquilibrés, il y avait eu litige sur ce point entre « le tendre procureur » de Beauport, et le p. Corbel, prédécesseur de Le Sage. Maintenant, le procureur évaluait à 500 livres les prémices qu'il abandonnait à Le Sage, et, dans son esprit, ces 500 livres étaient l'équivalent de la congrue. Mais, disait le prieur de Boqueho :

<sup>75</sup>) Le Sage, cf. I, p. 114, § 2, dit bien qu'il prenait deux semaines de « vacances » chaque année. L'absence de sa signature sur les registres paroissiaux de Boqueho permet de fixer approximativement les dates de ces vacances ... et elles ne coïncident pas du tout avec les dires de l'auteur ... Entre le 12 septembre et le 25 octobre 1784, le prieur-recteur ne signe aucun acte, ce qui ferait près de six semaines d'absence. En 1785, aucune signature de Le Sage entre le 21 août et le 5 septembre. En 1786, même absence de signature entre le 21 février et le 7 mars, et entre le 26 avril et le 3 mai; enfin, le vicaire fait des actes les 11, 12, 13 et 14 juillet 1786 : le recteur doit être à Beauport pour la solennité de S. Norbert. En 1787, il y a une semaine entière, à la fin de février, sans aucun acte signé par le recteur; et si, du 3 au 23 septembre, tous les actes sont bien signés par lui, ils ont tous été rédigés par le vicaire Joly. Enfin, en 1788, aucun acte signé par le recteur du 23 février au 14 mars ... On remarquera, pour s'en étonner, que ces absences ont souvent lieu au début du carême !

<sup>76</sup>) Arch. dép. Côtes-du-Nord, Lv dossier Le Sage, lettre de Le Sage du 3 janvier 1791. — Une autre lettre, du 28 décembre 1790, sur le même sujet, est un peu moins explicite. — Il faut pourtant utiliser ces deux lettres avec prudence : elles sont destinées à obtenir du district un supplément de traitement, et leur auteur aura sans doute eu tendance à noircir un peu la situation.

« les paroissiens savent bien ce que cet objet vaut, eux qui n'ont jamais voulu l'affermier de MM. de Beauport, eux qui n'en ont jamais offert à ces messieurs ni à moi plus de 400 livres ... » <sup>77</sup>).

De plus, cette prémice, affermée 400 livres, alors que le procureur de Beauport l'estimait à 500, était loin de produire tout ce qu'elle aurait du produire, car elle :

« se perçoit sur les champs exempts de dixmes, et il y en a dans ma paroisse deux cent dix huit ... Elle n'a lieu ... que dans les champs exempts de dixmes et ensemencés de fruits décimables ... Elle étoit abonée pour ma paroisse à un boisseau de seigle, mesure de Saint-Brieuc ... Elle étoit quérable sur les lieux ... Songez quel opéra ce doit être de parcourir un territoire immense et peu peuplé pour aller prendre ça et là un tiers, un quart, quelquefois un huitième de boisseau de seigle ... » <sup>78</sup>).

En rigueur, cela faisait donc deux cent dix huit boisseaux de seigle, mais, en fait, le prieur s'estimait heureux quand on arrivait à cent soixante : il y avait des champs non ensemencés, il fallait rétribuer ceux qui allaient quérir les prémices ; et Le Sage n'exigeait pas des malheureux ce qu'ils lui devaient — bien au contraire, il lui arrivait de leur donner du grain pour la semence <sup>79</sup>).

A cette prémice, il fallait ajouter les revenus de l'obiterie : parmi les revenus de la fabrique, une portion, nommée obiterie, était chargée de célébrations de messes ou d'autres offices, et, partant, était toujours perçue par le desservant. Soit : dix-huit boisseaux et demi de seigle, mesure de Saint-Brieuc ; et cent douze livres en espèces, affectées à la rétribution de la célébration de trente-sept messes chantées et d'une trentaine de messes basses, dont certaines à Marc'halla <sup>80</sup>).

Il y avait aussi les honoraires des messes manuelles, honoraires fixés à douze sous. Soit, et à condition que le prieur-recteur célébrait chaque jour, ce qui n'est nullement assuré et dont nous n'avons aucune preuve, environ cent dix à cent vingt livres chaque année <sup>81</sup>).

<sup>77</sup>) *Id.*; *ibid.*

<sup>78</sup>) *Id.*; *ibid.*

<sup>79</sup>) *Id.*; *ibid.*

<sup>80</sup>) Arch. dép. Côtes-du-Nord, Lv dossier Le Sage, Etats des revenus de la paroisse et municipalité de Boqueho, 20 septembre et 3 octobre 1790.

<sup>81</sup>) Il faut retirer environ quatre-vingt-dix messes « *pro populo* », célébrées sans honoraires les dimanches et jours de grandes fêtes, et environ soixante-dix messes à assurer pour l'obiterie : resterait donc environ deux cents messes « libres ».

Il y avait enfin le casuel, sur lequel Le Sage ne nous dit malheureusement rien. Par comparaison avec celui d'autres cures de Beauport voisines de Boqueho, on pourrait l'estimer aux environs de 500 livres, sans doute plus à cause des foules qui venaient à Notre-Dame de Marc'halla <sup>82</sup>).

On aboutirait donc, avec de très prudentes réserves, à une somme annuelle de mille à onze cents livres, plus peut-être les années où le seigle se vendait cher. A quoi il faut ajouter les honoraires de sermons donnés à l'extérieur, et les dons en nature (beurre, salaisons) que les fermiers aisés faisaient certainement à leur recteur. Citons une fois encore un passage des *Mémoires* : « mon bénéfice étoit honnête ... » <sup>83</sup>).

Comment Le Sage, dans son exil silésien, revoyait-il cette période ? Comment avait-il rempli sa charge ? Ecoutons-le :

« Je me consacrai tout entier et avec zèle aux devoirs de mon nouvel état ... L'habitude et la raison m'y firent ... trouver du goût et m'y affectionnèrent. J'y jouissois de la confiance et de l'affection de mes ouailles <sup>84</sup>), de l'estime de mes supérieurs ; j'étois même résigné à y mourir ... » <sup>85</sup>).

Oui, mais il y eut la Révolution ...

Bon citoyen, sensible aux injustices sociales tout autant qu'aux abus, qu'il voudrait voir redresser, Le Sage avait accueilli avec faveur les États généraux, mais avec plus de réticences les charges de maire de Boqueho et d'électeur aux assemblées du district <sup>86</sup>). Quand vint le moment de prêter serment à la constitution civile du clergé, il démissionna de sa charge de maire, et refusa absolument de jurer :

<sup>82</sup>) A Plélo, paroisse de cinq mille âmes, le casuel des mois de janvier à mars 1789 avait été de cinq cents livres (Arch. dép. Côtes-du-Nord, Lv dossier Y.-M. Richard, lettre du p. Richard du 26 mars 1791), ce qui pouvait faire deux mille livres par an. Boqueho n'avait que quinze cents âmes, on pourrait donc dire, avec de grandes précautions, que le casuel y montait peut-être à cinq cents livres.

<sup>83</sup>) Passage déjà cité, *supra* note 71.

<sup>84</sup>) Confiance et affection que les paroissiens de Boqueho manifestèrent par leur conduite sous la Révolution, cf. I, p. 47 ; II, p. 166, § 2 et p. 167 ; et II, p. 369, § 3 et p. 370.

<sup>85</sup>) Cf. I, p. 16, § 2.

<sup>86</sup>) Cf. I, pp. 17 à 35 : *La Révolution*.

quelqu'effort qu'il fit pour la former, sa conscience se refusait absolument à digérer le serment, selon ses propres termes. Mais, en écrivant cette phrase un peu cavalière au président du district de Saint-Brieuc, le prieur blanc ajoutait qu'il promettait : "d'être toute sa vie un excellent citoyen, un ami sincère de la Révolution», <sup>87)</sup>.

Démission de la mairie et refus du serment du recteur de Boqueho, sont du 27 février 1791. Quatre jours plus tôt, le 23, Le Sage avait écrit à l'abbé général, pour lui demander dans quelle abbaye de l'ordre il pourrait se retirer, s'il lui fallait quitter la France. Le 12 mars, L'Ecuy lui répondit <sup>88)</sup>. Et Le Sage de préciser que l'abbé général écrivit en sa faveur à certains abbés de l'ordre aux Pays-bas autrichiens <sup>89)</sup>.

Le recteur de Boqueho, soulignons-le, avait pris conseil de son évêque : la preuve en est la lettre de Mgr Le Mintier que Le Sage avait envoyée à L'Ecuy en même temps que la sienne, le 23 février. Et les sermons de Le Sage, à cette époque, reprennent souvent les idées, et jusqu'aux termes employés par l'évêque de Tréguier au même moment, très particulièrement l'opposition absolue à la *communicatio in sacris*, et une grande charité envers les constitutionnels <sup>90)</sup>.

A la Pentecôte, le 12 juin 1791, Pierre Hervé, curé constitutionnel élu, vint prendre possession de la cure de Boqueho. Il semble n'avoir pas eu beaucoup de succès auprès des paroissiens, puisque le jour-même de cette installation, après avoir rempli les devoirs de leur

<sup>87)</sup> Arch. dép. Côtes-du-Nord, Lv dossier Le Sage, lettre du 4 avril 1791 et arch. communales de Boqueho, registre des délibérations municipales, 27 février 1791.

<sup>88)</sup> Cfr. ci-après, en annexe.

<sup>89)</sup> Cf. I, p. 63, § 1 : « M. l'abbé général de Prémontré avoit eu la bonté ... d'y [aux Pays-bas autrichiens] écrire en ma faveur et de m'indiquer la route à tenir pour m'y rendre ... ».

<sup>90)</sup> Cf. un sermon de Le Sage, I, pp. 43 à 45. — Sur les idées de Mgr Le Mintier, cf. P. LEVOT, *Biographie bretonne*, t. 2, pp. 276-278. — Notons que sur les douze prieurs-recteurs de Beauport (celui de Plouvara était mort en novembre 1790), quatre refusèrent le serment : outre Le Sage, il y eut le p. Robert, prieur d'Étables; le prieur d'Yvias, le p. Le Pouliquen, qui avait peut-être des attaches à Boqueho où il vient mourir en 1792; enfin l'ancien novice de Le Sage, Y.-M. Richard, prieur de Plélo (Arch. nat., D XIX 21, 336). Au contraire, le p. Delaunay, prieur-recteur de Plouagat-Chatelaudren et député du clergé de Tréguier, avait été l'un des premiers à prêter le serment, à la tribune-même, de l'Assemblée, dès le 27 décembre 1790 (*Archives parlementaires*, 1<sup>ère</sup> série, t. 21, p. 679), et un tel exemple avait du entraîner bien d'autres serments dans le diocèse.

charge, les officiers municipaux vinrent assister à la messe célébrée à Notre-Dame de Marc'halla par le recteur blanc, qui s'y était retiré <sup>91</sup>).

Mais, depuis le mois d'avril, Le Sage était de plus en plus suspecté, spécialement à Chatelaudren, d'exciter les populations contre la Révolution, et, finalement, apprenant que sa tête était mise à prix, il se décida à se cacher, avant de pouvoir gagner les abbayes prémontrées de l'étranger. Pendant près de cinq semaines, il mena une vie errante, changeant souvent de cachette, secouru par des amis fidèles. Il avait quand même rédigé des *Principes de justification*, pour tenter de se disculper. Enfin, il put s'embarquer pour Jersey <sup>92</sup>).

L'arrivée à Jersey, le 18 juillet 1791, c'était la première étape des voyages interminables de notre religieux : l'exilé volontaire ne devait rentrer à Saint-Brieuc qu'en juillet 1802. Après un bref séjour à Jersey, il traversa le sud de l'Angleterre; puis il gagna les Pays-bas autrichiens, où il séjourna pendant près de trois années, faisant de Grimbergen, et surtout d'Averbode ses résidences favorites, mais aussi voyageant beaucoup à l'intérieur du pays <sup>93</sup>).

En juillet 1794, les armées françaises, entrant à nouveau dans l'actuelle Belgique, contraignirent Le Sage à fuir plus loin; en compagnie du p. Yves-Marie Richard, qui l'avait rejoint à Averbode (à une date indéterminée), il gagna la Souabe par la Rhénanie : il y vécut dans deux abbayes de l'ordre, treize mois à Rot an der Rot (août 1794-septembre 1795), un peu plus de six mois à Schussenried (septembre 1795-avril 1796), avant de se rendre à Constance, d'où

<sup>91</sup>) Cf. I, p. 46, § 3 et II, p. 170, § 2.

<sup>92</sup>) Sur tout ceci, cf. I, p. 47, § 2; 61, § 2, et p. 62; et II, p. 162; et p. 369, § 2. — Malgré de très longues recherches, nous n'avons pu retrouver aucun exemplaire des *Principes de justification*.

<sup>93</sup>) La chronologie des voyages de Le Sage dans les Pays-Bas est assez embrouillé. Nous ne savons pas quand il y parvint, mais ce n'est sans doute pas avant le début d'août 1791. Ostende, Furnes, Bruges, puis Gand, reçurent la visite du prémontré breton, qui continua par les abbayes norbertines de Tronchiennes, Ninove et Diligheem. De là il gagna Bruxelles, puis Grimbergen où il fut à la Toussaint 1791, et où il passa au moins cinq mois. Il était à Anvers en avril 92, puis, par Malines où il fit la connaissance de Mgr de Machault évêque d'Amiens, gagna Louvain, visita l'abbaye prémontrée du Parc, vint enfin à Averbode. Le 1<sup>er</sup> mars 1793, devant l'avance des armées de Dumouriez, il fut obligé de fuir une première fois, et se réfugia chez le curé prémontré de Venlo. Après l'alerte, il revint à Averbode, d'où il reprit ses courses. Mais faut-il placer en 1792, ou en 1793, le voyage dans le Hainaut (avec visite de Floreffe), le Brabant wallon (Heylissem), le pays de Liège (Beaurepart) ?

il aurait souhaité pouvoir se rendre en Italie. Les succès de Bonaparte l'en empêchèrent; ceux de Moreau le contraignirent à quitter Constance, où il s'était fixé après un court voyage en Suisse alémanique, le 8 juillet 1796. En moins de sept semaines, il couvrit, presque toujours à pied, les quelque neuf cents kilomètres qui séparent Constance de Breslau, via Nuremberg et Dresde. A Breslau, où il fut le 24 août, l'accueil de l'abbé des prémontrés de S. Vincent fut assez frais. Le religieux breton gagna l'abbaye des chanoinesses norbertines de Czarnowanz, puis celle des prémontrés de Witoff. De là, il fut quelque temps le commensal d'un riche chanoine à Pabianice, puis pendant quelques mois, précepteur à Siennno, dans le palatinat de Sandomir : c'est le point extrême de l'avancée de Le Sage vers l'Est, il était alors à plus de douze cents kilomètres de sa Bretagne natale. Son retour à Czarnowanz eut lieu à la fin de mars 1797 : il devait y rester cinq ans, auprès de l'abbé mitré.

Entre deux rebuffades de celui-ci, il racontait ses malheurs et ses voyages aux religieuses, profitait de la bibliothèque du monastère <sup>94)</sup> et de celle d'un beau-frère du tsar Paul 1<sup>er</sup> résidant près de Czarnowanz, et surtout continuait de travailler, au point de savoir bientôt assez d'allemand pour prêcher dans cette langue, à la plus grande édification des auditeurs <sup>95)</sup>.

Parmi les religieuses de ce monastère, la chanoinesse Marie Electa Reyeberger était, elle aussi, une exilée <sup>96)</sup>. Née vers 1750, à Vienne, « d'une famille attachée à la cour impériale par un poste également honorable et lucratif » <sup>97)</sup>, elle avait perdu ses parents dans un incendie, vers 1763-64; la grande Marie-Thérèse l'avait adoptée, elle et ses sœurs, et les avait fait élever à Prague, elle chez les Ursulines, ses

<sup>94)</sup> Cf., dans la *Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Alterthum Schlesiens*, t. 33, 1899, pp. 42-45, l'article du dr. STANDER : *Ueber die Bibliothek des Prämonstratenser-Nonnenkloster zu Czarnowanz*, et, dans la même revue, t. 34, 1900, pp. 414-415, un article du dr. WAHNER portant le même titre.

<sup>95)</sup> D'après les lettres testimoniales données à Le Sage par le prévôt mitré de Czarnowanz, Hermann-Joseph Krusche, lors de son départ en 1802.

<sup>96)</sup> Nulle part, le religieux breton ne nous donne le nom de la chanoinesse : il se contente de la désigner par la première, ou par les deux premières initiales de son prénom, une seule fois par son prénom en entier (cf. II, p. 100). Nom et prénoms nous sont donnés par trois lettres de la religieuse, signées par elle, et maintenant conservées dans le « fonds Le Sage » à l'évêché de Saint-Brieuc.

<sup>97)</sup> Cf. I, p. 1, note. — Jamais Le Sage ne la qualifie de Bohême, mais toujours d'Allemande ou d'Autrichienne.

sœurs chez les chanoinesses régulières (peut-être les dames nobles ?)<sup>98</sup>). Vers 1768, elle était entrée chez les chanoinesses norbertines de Doxany, monastère situé non loin de Prague et placé sous la paternité de l'abbé de Strahov<sup>99</sup>). Mais, vers 1782, à la suite des réformes de Joseph II, les monastères de contemplatives avaient du fermer, et la sœur Marie Electa, pour continuer la vie religieuse, était allée se réfugier chez d'autres norbertines, à 300 kilomètres de là : à Czarnowanz.

La religieuse transplantée n'était sans doute pas très heureuse dans son nouveau monastère. Non que la vie matérielle y fût pénible : Czarnowanz était riche, l'église et les bâtiments reconstruits à neuf depuis peu<sup>100</sup>). Mais, à la différence du prévôt mitré de Doxany, celui de Czarnowanz entraînait en clôture quand il le voulait, s'y faisait, si l'on en croit Le Sage, « flatter, cajoler, caresser par les nonnes »<sup>101</sup>), et n'avait, toujours d'après le religieux breton, qu'une éducation frustrée et une culture, théologique et profane, des plus rudimentaires<sup>102</sup>). Les chanoinesses silésiennes, de leur côté, avaient peut-être, elles aussi, moins d'éducation que celles de Doxany. Bref, la chanoinesse Reyeberger devait regretter, avec les années, son monastère de profession et ses consœurs de Bohême<sup>103</sup>).

Le passage, même rapide, de l'exilé français, à qui elle n'avait même pas parlé dix minutes<sup>104</sup>), avait du lui faire un immense plaisir,

<sup>98</sup>) Cf. I, pp. 266-267. L'éducation de la religieuse avait été fort soignée, puisque Le Sage nous apprend que la sœur Marie Electa savait au moins le latin et le français, et qu'elle jouait fort bien de l'orgue et du piano-forte.

<sup>99</sup>) Sur Doxany, cf. N. BACKMUND, *Monasticon praemonstratense*, t. 1<sup>er</sup>, Straubing, 1949, pp. 287 à 289.

<sup>100</sup>) D'après une lettre de Le Sage à son ami le p. Jeffredo, lettre non datée (sans doute de l'été 1801), conservée dans le « fonds Le Sage » à l'évêché de Saint-Brieuc.

<sup>101</sup>) Cf. I, p. 263; pp. 273-274; et II, p. 57.

<sup>102</sup>) Cf. II, p. 338, où Le Sage affirme que le prévôt mitré de Czarnowanz avait « imaginé de faire revenir incognito ... Bonaparte des bords du Nil à la côte d'Irlande, après avoir repris en passant l'isle du Cap de Bonne Espérance ... ». Voir d'autres exemples dans la lettre de Le Sage au p. Jeffredo, déjà citée *supra*, note 100. — Cependant, les lettres testimoniales délivrées par le prévôt Krusche à Le Sage sont tournées dans un latin élégant, et montrent de sa part beaucoup d'amitié, de vénération et d'estime pour le religieux français. On trouvera ces lettres testimoniales, plus loin, en annexe.

<sup>103</sup>) Le changement de vie était-il si grand ? Ou la religieuse perpétuellement insatisfaite ? Ses lettres à Le Sage peuvent faire pencher vers cette seconde hypothèse.

<sup>104</sup>) Cf. II, p. 341 : « une religieuse que je n'avois jamais entretenue un demi quart d'heure, dont je ne me rappellois que très confusément la figure ... ».

et, aussitôt après le départ de Le Sage, elle avait immédiatement commencé auprès des dicastères prussiens dont dépendait alors Czarnowanz, les démarches au terme desquelles le religieux breton serait autorisé à revenir au monastère, et pour y séjourner. Le Sage revint le 31 mars 1797 <sup>105)</sup> à Czarnowanz, non sans avoir craint, alors qu'il était à Sienna, que la religieuse ne fût morte entre temps <sup>106)</sup>. C'est de Sienna qu'il avait adressé à la sœur Marie Electa « le récit moitié sérieux moitié plaisant » d'une partie de ses aventures <sup>107)</sup>.

Pendant son séjour en Silésie, notre religieux ne pouvait passer toutes ses journées à sa table de travail. Il nous dit lui-même qu'il allait souvent converser avec les religieuses, prendre le café avec elles, voire les accompagner à leur promenade. Il dut plus d'une fois reprendre le récit de ses tribulations, et l'on peut penser que la « grande nonne autrichienne », comme il l'appelle, qui en connaissait déjà une partie, faisait tout ce qui était en son pouvoir pour l'obliger à raconter une fois encore les péripéties vécues par lui depuis 1791 <sup>108)</sup>. A force d'insister, la chanoinesse obtint que l'exilé mît par écrit le récit complet de toutes ses aventures : ce sont les *Mémoires et voyages d'un religieux curé françois adressés à une religieuse allemande de son ordre*, où l'auteur se pare du pseudonyme d'Erasme, et affuble sa correspondante de celui d'Eusébie. Ces *Mémoires* sont plus souvent désignés, pour faire vite, sous le titre de *Lettres d'Erasme à Eusébie* ... <sup>109)</sup>.

De sa retraite de Haute-Silésie, Le Sage suivait malgré tout les événements de France, par la lecture des journaux allemands. C'est ainsi qu'il apprit l'arrivée au pouvoir du premier consul. Mais la promesse de fidélité qu'exigeait le nouveau gouvernement, 5 nivôse an VIII, 25 décembre 1799, l'inquiéta. En octobre 1800, il écrivit au ministre de la police, pour demander s'il pouvait rentrer sans se lier par un serment, « jusqu'à ce que ma conscience plus éclairée me le permette ou que l'exemple de mes chefs hiérarchiques m'y autorise.

<sup>105)</sup> Cf. II, p. 348.

<sup>106)</sup> Cf. II, pp. 340-341.

<sup>107)</sup> Cf. I, p. 2, § 2.

<sup>108)</sup> Cf. II, p. 152, § 2; et I, pp. 2 à 4.

<sup>109)</sup> Ne pas confondre les *Mémoires et voyages* ... dont nous nous occupons principalement ici, qui sont plus connus sous le titre de *Lettres d'Erasme à Eusébie*, avec les *Mémoires* ... concernant l'histoire du diocèse de Saint-Brieuc, autre œuvre restée manuscrite de Le Sage, que nous avons citée de temps à autre dans ces pages.

Ce que je promets, c'est de me comporter en citoyen paisible et digne de la protection des lois » <sup>110</sup>).

Comment notre exilé aurait-il pu se décider lui-même à faire la promesse de fidélité demandée ? Comment aurait-il pu éclairer sa conscience et se conformer à l'exemple de ses chefs hiérarchiques, alors que les évêques français en exil étaient divisés ? Au printemps de 1801, il demanda conseil à Mgr de Machault, alors en exil à Paderborn <sup>111</sup>) : ce prélat, le 18 août 1800, avait déclaré qu'il reconnaissait la légitimité de cette promesse de fidélité, en attendant la décision de Pie VII <sup>112</sup>). Et, le 10 mai 1801, l'évêque d'Amiens répondait à Le Sage que sa position personnelle n'avait pas changé, et qu'il autorisait, quant à lui, les prêtres de son diocèse à rentrer et à faire cette promesse <sup>113</sup>).

Cette réponse ne dut pas donner pleine satisfaction à notre religieux, car il resta encore près d'une année à Czarnowanz, et c'est seulement après l'annonce officielle de la signature du Concordat (18 germinal an X, ou 8 avril 1802), qu'il se décida enfin à partir <sup>114</sup>). Il passa par Prague, où il alla se recueillir sur les reliques de S. Norbert à Strahov. C'est à Prague qu'il apprit, vers la mi-mai, la nomination de Mgr Caffarelli comme évêque de Saint-Brieuc <sup>115</sup>). De là, il gagna Francfort-sur-le-Main, où, le 5 juin (15 prairial an X), il fit enfin sa promesse de fidélité au gouvernement et déclara être dans la communion des évêques de France nommés en suite de la convention passée entre France et le Saint-Siège <sup>116</sup>). De là, il gagna Paris, où il fut le 15 juin et enfin Saint-Brieuc, où il arriva le 2 juillet 1802 <sup>117</sup>).

<sup>110</sup>) Cf. I, p. 25. — Cette lettre est aux Arch. nat., F 7, 7.801, n° S 3, 2.152.

<sup>111</sup>) Le Sage avait rencontré l'évêque d'Amiens à Malines en 1792, cf. I, p. 158, § 2.

<sup>112</sup>) Cf. B. PLONGERON, *Conscience religieuse en Révolution* ..., p. 224.

<sup>113</sup>) Réponse conservée dans le « fonds Le Sage ». Le prélat terminait ainsi sa lettre : « Quant à la religieuse dont vous me proposez le cas de conscience ... elle peut demander à pratiquer ses vœux dans un autre couvent ... ». Cette religieuse serait-elle la chanoinesse Reyeberger ?

<sup>114</sup>) Les lettres testimoniales du prévôt Krusche à Le Sage, *ad patriam revertenti*, sont du 21 avril 1801.

<sup>115</sup>) Cf. F. LE DOUAREC, *Le Concordat dans un diocèse de l'Ouest* ..., p. 35.

<sup>116</sup>) Arch. nat., F 7, 7.801, n° S 3, 2.152.

<sup>117</sup>) Nous suivons les indications données dans les *Mémoires ... concernant l'histoire du diocèse de Saint-Brieuc*, t. 1<sup>er</sup>, pp. 67 et suivantes, et partiellement reprises par le chanoine LE DOUAREC, *op. cit.*, pp. 12-13.

L'évêque concordataire pria Le Sage de desservir provisoirement Boqueho. Mais les conditions de vie étaient bien changées : pendant treize mois, il n'eut pour gîte qu'une ferme, et, pour subsistance que le reste de ses économies silésiennes : car il se refusait absolument à quêter. D'autre part, des démêlés épiques l'opposèrent à un noble qui l'accusa auprès de l'évêque d'avoir voulu le faire assassiner ... douze ans auparavant <sup>118</sup>). Enfin, les employés de la préfecture n'avaient pas oublié ses sermons de 1791, et, malgré une apostille très louangeuse de l'abbé de Saint-Priest, dernier vicaire général de Tréguier, lors de la réorganisation définitive des paroisses, Le Sage ne put obtenir une cure qui lui convînt <sup>119</sup>). Il reprit alors ses travaux littéraires au château de Kergongar, chez Mme de Lausanne, puis il trouva une place de professeur d'allemand à Paris, et notifia son prochain départ pour la capitale à son évêque. L'abbé de Quélen, que Le Sage avait connu à Kergongar, s'entremet, et obtint de l'ancien religieux qu'il restât en Bretagne et occupât une stalle de chanoine que l'évêque lui proposait <sup>120</sup>). Après un séjour à Paris au cours de l'automne 1803 et de l'hiver 1804, Le Sage revint vivre à l'évêché de Saint-Brieuc, d'abord avec le titre de chanoine honoraire, puis, avec celui de chanoine titulaire <sup>121</sup>).

Pendant presque trente ans, Le Sage allait prêcher, mettant ainsi au service des autres la science qu'il avait accumulée pendant les années d'exil. Carêmes et avents se succèdent, prêchés par l'ancien religieux : on le trouve à Nantes, à Vannes, à Quimper, à Brest, à

<sup>118</sup>) *Mémoires ... concernant l'histoire du diocèse de Saint-Brieuc*, t. 1, pp. 67 et suivantes, et Pièces justificatives, non paginées, à la fin du t. 1<sup>er</sup> de ces mêmes *Mémoires ...* La chronologie de cette époque de la vie de Le Sage, est assez embrouillée ...

<sup>119</sup>) *Mémoires ... concernant l'histoire du diocèse de Saint-Brieuc*, t. 1<sup>er</sup>, p. 68. L'appréciation de l'abbé de Saint-Priest : « excellent pasteur et homme très instruit », est citée, *id.*, *ibid.*, p. 70.

<sup>120</sup>) Le séjour à Kergongar dura sans doute de la fin de juillet au 10 octobre 1803, date à laquelle Le Sage partit pour Paris, où l'évêque avait fini par lui permettre de passer une partie de l'hiver. Mais, dès le 24 juillet, il avait annoncé en ces termes qu'il avait trouvé une place à Paris : « ... Je me rapproche ... autant que me le permettent les circonstances, d'un état que j'aimai tendrement, dont mon cœur chérit encore le souvenir et regrettera toujours la perte, en me retirant à Paris ... ». *Mémoires ... concernant l'histoire du diocèse de Saint-Brieuc*, t. 1<sup>er</sup>, pièces justificatives non paginées. — La visite à Mgr Caffarelli, en présence de l'abbé de Quélen (le futur archevêque de Paris) est du 6 septembre 1803 : *id.*, *ibid.*, p. 70.

<sup>121</sup>) Arch. nat., F 19, 908 B, lettre du 8 septembre 1806, dans laquelle Mgr Caffarelli demande une place de chanoine titulaire pour Le Sage.

Saint-Malo, dans toute la Bretagne enfin, et même une fois à Bordeaux, où Mgr d'Aviau l'avait fait mander <sup>122</sup>). Il prêche aussi fort souvent à Saint-Brieuc, lors de professions religieuses, ou en faveur des séminaires, ou encore lors des services funèbres pour Louis XVI et Marie-Antoinette en 1816 et pour Louis XVIII en 1824 <sup>123</sup>).

En 1810, l'évêque de Gand, Mgr Maurice de Broglie, le fit pressentir pour un poste de grand vicaire, mais Le Sage, peut-être sur les conseils de Mgr de Crouseilles, évêque de Quimper, préféra rester en Bretagne. En 1813, c'est Mgr Hénoc'h, évêque de Rennes, qui aurait voulu l'attirer dans son diocèse, comme professeur de philosophie, en attendant la vacance d'un poste de professeur de théologie. Pour tenter de convaincre le chanoine, Mgr Hénoc'h lui écrivait, le 19 juillet 1813 : « Je vous ai présenté en première ligne pour la morale et les quatre Articles du clergé ... » <sup>124</sup>).

Quand il est à Saint-Brieuc, Le Sage participe à la récitation du bréviaire à la cathédrale, mais la célébration de l'office divin, sous la Restauration, n'est plus du tout ressemblante au solennel office du chœur, tel qu'il l'a connu dans sa jeunesse à Beauport. Le chapitre est peu nombreux, beaucoup s'absentent des offices, tel le chanoine vicaire général Jean-Marie de La Mennais. De plus, on officie sans toujours très bien savoir ce que l'on fait <sup>125</sup>).

<sup>122</sup>) D'après une lettre de l'abbé de Hercé, vicaire général de Nantes, Le Sage, pour trois sermons par semaine pendant le carême de 1807 à la cathédrale de cette ville, devait toucher 500 fr. d'honoraires, et être logé, nourri, blanchi et chauffé (Evêché de Saint-Brieuc, « fonds Le Sage »). — En 1813, le chanoine faillit ne pas pouvoir prêcher le carême à Quimper, les bureaux du ministère des cultes demandant une enquête serrée, pour savoir s'il n'était pas « intolérant » (Arch. dép. Côtes-du-Nord, série V; dossier Le Sage). On apprend qu'à cette date, Le Sage avait déjà prêché un carême à Bordeaux, deux à Nantes, un à Vannes, un à Brest, et deux à Quimper.

<sup>123</sup>) De tous les sermons briochins de Le Sage, seuls subsistent : un sermon pour les séminaires et les vocations, de 1805, et un sermon pour l'Assomption, de 1817.

<sup>124</sup>) Evêché de Saint-Brieuc, « fonds Le Sage », recueil factice de correspondance.

<sup>125</sup>) Dans les *Mémoires ... concernant l'histoire du diocèse de Saint-Brieuc*, t. 2, pp. 383. 384, Le Sage, une fois encore, revient par la pensée à Beauport : « Je perds mon sang-froid quand je vois écorcher un office de l'église. J'ai trainé, dès ma première jeunesse, l'aumuce de St. Norbert dans l'abbaye de Beauport, célèbre dans toute la Bretagne par la pompe et la gravité avec lesquelles le service divin s'y faisait. M. de Monclus qui en étoit abbé, et M. du Breignou qui en étoit l'ami, tous les deux évêques de S. Brieuc, menaçoient leurs chanoines de les y envoyer deux à deux, passer trois mois pour apprendre leur métier, quand ces prélats trouvoient qu'ils s'en acquittoient mal. Pour leur épargner la peine du voyage et l'ennui du séjour, il auroit sûrement suffi d'adopter

Cette période de la vie de Le Sage est aussi celle pendant laquelle il écrit beaucoup : il rédige des lettres pastorales pour son évêque ; il met au net ses souvenirs sur l'histoire du diocèse depuis l'époque immédiatement antérieure à la Révolution, en regrettant, vers 1820, de n'avoir pas pu utiliser, pour raconter les malheurs de la période révolutionnaire, les notes et les mémoires de pasteurs respectables depuis décédés <sup>126</sup>). Dans ces *Mémoires ... concernant le diocèse de Saint-Brieuc*, Le Sage se montre de plus en plus féroce ; sa plume égratigne et blesse de plus en plus fort <sup>127</sup>). En 1817, il put enfin faire imprimer la traduction d'une partie d'un ouvrage du bénédictin Hammer : ce sera l'*Exposition de la morale chrétienne* <sup>128</sup>). Les opinions de Hammer, qu'il rapportait, dit-il, fidèlement, valurent à Le Sage, sur la question assez secondaire du prêt à intérêt, les foudres de l'abbé Pagès ; mais Le Sage, toujours combattif, répliqua immédiatement, réduisit en poussière les arguments de son contradicteur, non sans se lamenter sur les malheurs du temps et sur ce qu'il jugeait être des erreurs théologiques chez des ecclésiastiques alors célèbres, M. Emery, ou l'évêque de Nantes Duvoisin <sup>129</sup>).

C'est sans doute de cette époque que datait le pastel représentant Le Sage en costume de Saint-Brieuc, que le chanoine Pommeret a encore vu vers 1925-26, et qu'il décrit ainsi :

notre méthode d'enseignement. Un chanoine régulier qui chantoit quand il devoit se taire, ou qui se taisoit quand il devoit chanter, qui manquoit d'opérer une manœuvre, omettoit une cérémonie notable, voyoit opérer à son grand déplaisir un miracle plus facile que celui de Cana : il cherchoit du vin dans sa pitance à table, et n'y trouvoit que de l'eau. Ce secret éprouvé pour rendre attentif des moines, devoit [sic] au moins être essayé sur des chanoines. Je présume que la recette auroit eu son effet ».

<sup>126</sup>) *Mémoires ... concernant le diocèse de Saint-Brieuc*, t. 1<sup>er</sup>, p. 140, et p. 49.

<sup>127</sup>) Le chanoine LE DOUAREC, qui a beaucoup utilisé ces *Mémoires ... concernant le diocèse de Saint-Brieuc*, pour son ouvrage : *Le Concordat dans un diocèse de l'Ouest*, surprend à plusieurs reprises Le Sage en train de manquer à la charité ; il finit par traiter l'ancien religieux de « Saint-Simon de sacristie », *op. cit.*, p. 15.

<sup>128</sup>) Le Sage travaillait déjà à cette traduction en Silésie. Il la poursuivit à Kergongar en 1803, ainsi qu'il l'écrit : « J'avois entrepris de traduire d'allemand en français un livre de religion formant en tout près de 3.000 pages in-8° de 28 et 30 lignes chacune ... à 4 heures du matin je prenois la plume, et hors le temps du bréviaire, de la messe et du dîner, je ne la quittois qu'après avoir exploité mes 15 ou 18 pages ... » (*Mémoires ... concernant le diocèse de Saint-Brieuc*, t. 1<sup>er</sup>, pièces justificatives, non paginées). — Une lettre de l'Ecuy à Le Sage (recueil factice de correspondance, 16 septembre 1811), nous apprend qu'à cette date la traduction de l'ouvrage de Hammer était déjà prête pour l'impression.

<sup>129</sup>) *Lettre à M. Pagès, ou Observations modestes ...*, p. 19.

« le front haut, couronné de cheveux blonds, l'œil bleu, plein de vivacité et pétillant de malice, le nez droit, aux narines largement ouvertes, les lèvres minces et railleuses, avec un certain air de satisfaction » <sup>130</sup>).

Lors de son retour en Bretagne, Le Sage avait certainement renoué avec ses confrères de Beauport. L'ancien prieur claustral, C.-M. Gérard mourut en 1804, suivit par le p. Odio-Baschamps, qui avait été vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel; en 1810, le prieur-commissaire Delacourt mourait à Lannion, puis, en 1818, le p. Y.-M. Richard, ancien compagnon d'infortune de Le Sage, devenu sous le Concordat curé de Chatelaudren. En 1830, le dernier profès de Beauport, Pierre François Clec'h, décédait en sa cure de Plouha. Le Sage, seul survivant de l'abbaye prémontrée bretonne, célébra la messe des funérailles et fit l'homélie, rappelant aux paroissiens tout ce qu'ils devaient au défunt, et quels liens il y avait entre leurs ancêtres, d'un côté, et, de l'autre, Beauport et leurs anciens prieurs-recteurs :

« Ainsi il ferme, d'une manière aussi méritoire devant Dieu qu'elle fut honorable devant les hommes, la longue succession de pasteurs qui, depuis plus de six siècles, ont sans interruption gouverné la paroisse de Plouha. Tous avaient été formés dans un antique sanctuaire, école de science et de piété, longtemps en possession de ne verser que des hommes distingués par leur savoir, leurs talents et leurs vertus, dans les divers diocèses où ce respectable monastère possédait des prieurés-cures. Hélas malgré l'avantage d'une situation solitaire, ce lieu de paix, d'étude, de recueillement et de prière, ne resta pas hors d'atteinte à cette tendance générale qui poussait vers la destruction par l'affaiblissement, jusqu'aux institutions les plus chères à l'Église et les plus utiles à la société. Ses ruines prêtes à disparaître vont bientôt cesser d'offrir sur cette plage écartée, de faibles débris, tristes et muets témoins d'un grand et irréparable naufrage. Adorons, mes frères, les jugements du Seigneur ... » <sup>131</sup>).

<sup>130</sup>) POMMERET, *Erasmus à Eusébie*, p. 20. Ce pastel était encore, vers 1925-26, la possession de l'abbé May, petit-neveu de Le Sage et recteur de St Quay-Perros. Il est malheureusement introuvable à l'heure actuelle, malgré de nombreuses recherches. On peut malheureusement craindre qu'il soit définitivement perdu.

<sup>131</sup>) *Allocution aux fidèles de Plouha dans la cérémonie des obsèques de M.P.-F. Clec'h ... après l'évangile de la messe célébrée ... le 9 juin 1830 ...* - Saint-Brieuc, 1830. In-4°, 3 p. — Notons que cette brochure ne figure ni à la Bibliothèque nationale, ni aux bibliothèques municipales de Rennes et de Saint-Brieuc, mais seulement dans le « fonds Le Sage » de l'évêché de cette ville.

Nous sommes sans doute ici en présence du dernier éloge de Beauport fait par Le Sage, alors âgé de 73 ans, mais toujours alerte et toujours prédicateur <sup>132</sup>). Des restes de l'abbaye de sa profession, il fit faire une gravure, accompagnée de vers latins où il déplorait l'état misérable où elle était tombée <sup>133</sup>).

En 1832, il lui vint une sorte de chancre à la lèvre, qu'il décida de faire opérer. Pour cela, il vint à Paris, entra à l'hôpital de la Charité. L'opération, semble-t-il, réussit. Mais c'était l'époque de l'épidémie du choléra, et le patient l'attrapa. On eut tout juste le temps de lui donner l'extrême-onction, et il mourut, dans la nuit du 4 au 5 septembre 1832 <sup>134</sup>). Ses restes furent portés au cimetière de l'Ouest (devenu cimetière Montparnasse), et déposés dans une concession temporaire : Hervé-Julien Le Sage, chanoine régulier prémontré de l'abbaye royale Notre-Dame de Beauport, qui avait tant de fois souhaité, pendant ses années d'exil, revenir en France et être enseveli auprès de ses pères dans le cimetière de son abbaye, attend la Résurrection dans l'anonymat d'un grand cimetière parisien, où l'on ne peut même plus retrouver sa tombe <sup>135</sup>).

Du moins nous reste-t-il ses œuvres, dont nous devons maintenant retracer brièvement l'histoire <sup>136</sup>).

Quatre importants manuscrits, qu'il faut compléter par un recueil factice de correspondance : l'ensemble est imposant. Dès 1801, dans sa lettre à son ami le p. Jeffredo, Le Sage dévoilait l'existence de ce que l'on a pris l'habitude d'appeler les *Lettres d'Erasme à Eusébie*. En 1832, la notice nécrologique de Le Sage dans l'*Ami de la Religion* se contentait de mentionner sans leur donner leur titre, les *Mémoires ... concernant le diocèse* et ce que nous appelons les *Lettres* <sup>137</sup>).

<sup>132</sup>) Une lettre de L'Ecuy, du 12 mars 1829, nous apprend que cette année-là, Le Sage, prêcha une nouvelle fois le carême à Quimper (« Fonds Le Sage » de l'évêché de Saint-Brieuc, recueil factice de correspondance).

<sup>133</sup>) L'Ecuy en avait fait autant pour Prémontré ...

<sup>134</sup>) Cf. la notice anonyme consacrée à Le Sage dans l'*Ami de la Religion*, 1832, n° du 29 septembre.

<sup>135</sup>) Cette tombe, en concession temporaire, fut retournée au bout du délai légal, et, de plus, les allées du cimetière ont été modifiées depuis !

<sup>136</sup>) Nous ne parlerons pas ici de l'histoire des œuvres imprimées de Le Sage.

<sup>137</sup>) *Ami de la Religion*, t. 73, 1832, n° 2.004 du 29 septembre, p. 409. La notice consacrée à Le Sage dans la *Biographie universelle ...* de Feller (éd. de Besançon, 1842), au t. 11, p. 202, ne fait que recopier celle de l'*Ami*.

Un quart de siècle plus tard, dans sa *Biographie bretonne*, Prosper Levot disait avoir vu chez le neveu de Le Sage, Joseph May, percepteur à Bourbriac, les divers manuscrits laissés par le chanoine, et très particulièrement les *Lettres d'Erasmus à Eusébie* <sup>138</sup>).

L'abbé Edouard May, fils de ce percepteur, recueillit à son tour les papiers de l'ancien religieux, et en facilita toujours la consultation, et même la divulgation. C'est ainsi qu'en 1891, puis en 1912, la *Semaine religieuse de Saint-Brieuc* publia des fragments de *Lettres d'Erasmus à Eusébie* et des *Mémoires ... concernant le diocèse*, mais sans notes, et sans aucune indication de l'endroit où étaient conservés les originaux. Un fragment des *Mémoires ... concernant le diocèse de Saint-Brieuc*, ainsi édité en 1891, était aussitôt reproduit, dès 1892, dans la revue des prémontrés de Frigolet : *Cour d'honneur de Marie, Annales norbertines*, et publié à nouveau, dans un contexte beaucoup plus large, en 1912, par A. Laveille, vicaire général de Meaux, sous le titre suivant : *Les Revenus du clergé breton avant la Révolution*, dans la *Revue des questions historiques* <sup>139</sup>).

Vers 1925, le chanoine Pommeret consultait à loisir chez l'abbé May, au presbytère de St Quay-Perros, les œuvres de Le Sage, et tirait des *Lettres d'Erasmus à Eusébie* une sorte de résumé destiné aux lecteurs de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne <sup>140</sup>). En 1925 également, à la fin de la notice qu'il consacrait à Le Sage dans le *Dictionnaire de théologie catholique* <sup>141</sup>), A. Thouvenin écrivait que les œuvres manuscrites de Le Sage ne verraient sans doute jamais le jour. C'est à peu près au même moment que M. Alain Du Cleuziou, avec une patience extraordinaire, faisait des copies manuscrites, intégrales, remarquablement fidèles, des *Lettres* et des *Mémoires*. Peu après, les œuvres de l'ancien religieux prémontré venaient constituer le « fonds Le Sage » à l'évêché de Saint-Brieuc, et l'évêque d'alors, Mgr Serrand (1923-1949), effrayé des méchancetés de l'auteur

<sup>138</sup>) *Biographie bretonne*, t. 2, p. 328. Cf. *supra*, note 2, à propos de la famille May.

<sup>139</sup>) *Semaine religieuse de Saint-Brieuc*, 1891, pp. 775-777. *Cour d'honneur de Marie, Annales norbertines*, 1892, pp. 42-43. *Revue des questions historiques*, t. 92, 1912, pp. 462-471. Notons qu'aucune de ces trois éditions ne donne d'indication sur l'endroit où se trouvaient alors les originaux.

<sup>140</sup>) *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 8, 1927, pp. 17 à 74. C'est la chanoine POMMERET qui, le premier, a raccourci le titre : *Erasmus à Eusébie, ou mémoires et voyages d'un religieux curé françois ...*, en : *Lettres d'Erasmus à Eusébie*.

<sup>141</sup>) *Dictionnaire de théologie catholique*, t. IX, 2<sup>e</sup> partie (A. VACANT-E. AMANN), art. *Lesage*, col. 916.

(et surtout celles des *Mémoires ... concernant le diocèse ...* à l'égard les premiers évêques concordataires de Saint-Brieuc), n'autorisait plus que très rarement la consultation de ce fonds, en exigeant de plus de chaque lecteur l'engagement de ne prendre aucune note <sup>142</sup>).

Avec les années pourtant, cette clause rigoureuse se relâcha, et en 1951, le p. Backmund, qui voyageait en France pour la préparation du *Monasticon praemonstratense*, obtint la permission la plus large de consulter les œuvres de Le Sage. C'est ainsi qu'il put faire paraître, en 1952, dans la *Zeitschrift für Schweizerische Kirchengeschichte*, avec de très nombreuses coupures, une courte introduction et des notes, ce qui a trait aux pérégrinations de Le Sage en Suisse alémanique <sup>143</sup>). Enfin, en 1967, M. le chanoine Du Cleuziou, archiviste de l'évêché de Saint-Brieuc, et par tant « gardien » du « fonds Le Sage » publiait quelques extraits des *Lettres* sur la Pologne et les Polonais, tels que le prémontré les avait vus <sup>144</sup>). Notre thèse de troisième cycle est la dernière étude en date sur Le Sage et ses œuvres.

12, rue de l'Université,  
75007 Paris.

Xavier LAVAGNE D'ORTIGUE.

#### ANNEXE I : SOURCES.

##### I) Sources manuscrites.

##### A) Évêché de Saint-Brieuc:

LE SAGE (H.-J.). *Erasmus à Eusébie, ou mémoires et voyages d'un religieux curé françois adressés à une religieuse allemande de son ordre...*  
1800. 2 vol. in-8°. [Souvent abrégé, depuis 1925, en : *Lettres d'Erasmus à Eusébie*].

<sup>142</sup>) C'est ce dont nous a plusieurs fois assuré le p. Michel Degroult, prémontré, ancien archiviste de l'abbaye de Mondaye.

<sup>143</sup>) *Zeitschrift für Schweizerische Kirchengeschichte*, 1952, pp. 181-203 et 241-256. Le texte publié par le p. BACKMUND (sans aucune indication de l'endroit où se trouve l'original), présente un certain nombre de différences notables avec le texte des manuscrits de Le Sage. Là où ce dernier écrivait : « Monsieur l'évêque », le p. BACKMUND écrit : Mgr l'évêque. Certaines phrases sont également très modifiées.

<sup>144</sup>) Le chanoine H.-J. Le Sage chez les Polonais (1796-1797), dans les : *Bulletins et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 95, 1967, pp. 43-59.

LE SAGE (H.-J.). *Mémoires historiques et théologiques concernant le diocèse de Saint-Brieuc* ... 1786-1826. 2 vol. in-8°.

Recueil factice de correspondance de H.-J. Le Sage.

Registre du chapitre cathédral, 1802-1847.

#### B) Archives nationales.

D XIX 12,169, f° 62 : liste s.d. [printemps de 1790] du personnel de Beauport.

D XIX 21,336 : état du clergé des Côtes-du-Nord, 2 août 1791.

F 7, 7.801, n° S 3, 2. 152 : lettre de H.-J. Le Sage, octobre 1800 ; serment de fidélité, Francfort-sur-le-Main, 5 juin 1802.

F 17,1171 A (Côtes-du-Nord) : catalogue de la bibliothèque de Beauport, 1790.

F 19,602 (28) : inventaire de l'abbaye de Beauport, commencé le 10 mai 1790.

F 19,908 B (Saint-Brieuc) : lettres de Mgr Caffarelli, 1806 ; et de Le Sage, 1821.

#### C) Archives départementales des Côtes-du-Nord.

Série E : registres de catholicité de Boqueho (1780-1791), et d'Uzel (1720-1791) (séries départementales).

Série G non classée : registres des insinuations ecclésiastiques des anciens diocèses de Saint-Brieuc et de Tréguier 1750 à 1791.

Série H non classée : fonds de l'abbaye de Beauport.

Série L non classée : spécialement sous-série Lv : dossiers personnels et dossier de Beauport.

Sous-série 3 Q : contentieux des émigrés, dossiers Le Sage, Richard.

Série V : dossiers du personnel ecclésiastique.

#### D) Archives communales de Boqueho :

Registre des délibérations de la municipalité, 1790-1792.

## II. Sources imprimées.

#### A) Œuvres subsistantes de H.-J. Le Sage.

*Allocution aux fidèles de Plouha, dans la cérémonie des obsèques de M.P. F. Clech* ... Saint-Brieuc, 1830, In-4°.

*Discours prononcé ... le 30 messidor an XIII (19 juillet 1805) fête de S. Vincent de Paul ... Saint-Brieuc, 1805. In-8°.*

(Le titre de départ porte : *Discours pour l'association des bienfaiteurs du séminaire*).

*Discours prononcé pour la solennité du 15 août 1817 ... Saint-Brieuc, 1817. In-8°.*

*Exposition de la morale chrétienne, ou suite du : Manuel du catholique instruit des vérités et des devoirs de sa religion ... Traduit pour la 1<sup>ère</sup> fois sur la 3<sup>e</sup> éd. allemande de 1797, par H.-J. Le Sage, Lyon, 1817. 2 vol. in-12°.*

*Lettre à M. Pagès, ou observations modestes à l'auteur d'une : Nouvelle dissertation sur le prêt à intérêt, par le traducteur de : L'Exposition de la morale chrétienne ... Saint-Brieuc, Paris, Lyon, 1821. In-8°.*

*Observations d'un chanoine de Saint-Brieuc, sur une Lettre des curés titulaires du même diocèse, au rédacteur de la : Revue catholique, et insérée à la prière des vicaires généraux dans : L'Ami de la Religion, du mercredi 5 mai 1830 ... Saint-Brieuc, 1830. In-8°.*

#### B) Fragments publiés de manuscrits de Le Sage.

##### 1) Fragments des *Lettres d'Erasmus à Eusébie* :

BACKMUND (Le p. N.). *Couvents de la Suisse alémanique à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Notes de voyage d'un religieux prémontré ...*, dans la : *Zeitschrift für Schweizerische Kirchengeschichte*, 46<sup>e</sup> année, 1952, pp. 181-203 et 241-256.

DU CLEUZIOW (Chanoine J. Raizon). *Le Chanoine H.-J. Le Sage chez les Polonais (1796-1797)*, dans les : *Bulletins et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 95, 1967, pp. 43-59.

*Semaine religieuse de Saint-Brieuc* :

- 1891, pp. 214-215 : *Promenade à Marhalla* ;
- 1891, pp. 439-433 : *Visite à ma paroisse* ;
- 1912, pp. 348-351 et 446-447 : *Voyage à l'abbaye de Beauport* ;
- 1912, pp. 448, et 542-544 : *Partie sur la mer*.

##### 2) Fragments des : *Mémoires ... concernant le diocèse ...*

LAVEILLE (Chanoine A.). *Les Revenus du clergé breton avant la Révolution*, dans : *Revue des questions historiques*, t. 92, 1912, pp. 462-471.

*Semaine religieuse de Saint-Brieuc* :

1891, pp. 775-777 : *Biens de l'abbaye de Beauport*.

*Cour d'honneur de Marie*, Annales norbertines :

1892, pp. 42-43 : Biens de l'abbaye de Beauport.

C) Ouvrage et articles ayant utilisé les œuvres de Le Sage.

DU CLEUZIOU (Chanoine J. Raizon). *Visite à l'abbaye de Beauport à la veille de sa ruine*, dans : *Bulletins et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 92, 1964, pp. 53-68.

LE DOUAREC (Chanoine F.). *Le Concordat dans un diocèse de l'Ouest. Mgr Caffarelli, et le préfet Boullé*. Paris, 1957. In-8°.

POMMERET (Chanoine H.). *Lettres d'Erasmus à Eusébie, ou Voyages et tribulations d'un chanoine régulier, curé français émigré, à travers la Belgique, l'Allemagne et la Pologne de 1791 à 1797*, dans les : *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 8, 1927, pp. 17 à 74.

#### ANNEXE II : LETTRE DE L'ABBÉ GÉNÉRAL L'ECUY.

(En réponse à une lettre de Le Sage que nous n'avons plus, et où celui-ci demandait dans quelle maison de l'ordre il pouvait se réfugier, L'EcuY écrit, le 13 mars 1791 :)

J'aurais bien voulu, Monsieur et cher Prieur, pouvoir répondre plus tôt à votre lettre accompagnée de celle de M. de Tréguier<sup>1)</sup>, mais quoique datée du 23 février, elle ne m'est arrivée que le 8 de ce mois. Les sentimens du prélat à votre égard, confirment ceux que m'a toujours inspirés votre bonne conduite. Je suis infiniment peiné de votre situation, et s'il ne dépendoit que de moi de l'adoucir, vous pouvez être sûr, mon cher Prieur, que vous n'auriez bientôt plus rien à désirer. Les maisons où l'on parle françois sont celles de Leffe près Dinant pays de Liège, celle de Beaurepart dans Liège même, celle de Floreffe dans le Hainaut près Namur et quelques autres dans la même province. Ce sont celles dans lesquelles il seroit plus facile de se transporter par mer, parce qu'en débarquant à Ostende ou à Dunkerque, on seroit à portée. Il y en a même une nommée Furne qui n'est pas éloignée de cette ville. Les études et le ministère y sont

<sup>1)</sup> Mgr Le Mintier. Cf. *supra*, dans la : Vie de Le Sage, la note 90.

en honneur, elle est dans le diocèse d'Ipre [*sic*], dont l'évêque <sup>2)</sup> ayant juridiction dans quelques parties françoises a donné pour ces parties des mandemens qui se rapprochent infiniment de la façon de penser de M. votre évêque. Si cet azile vous convenoit, j'écrirois à l'abbé et même à l'évêque. Il ne seroit pas mal que M. de Tréguier lui écrivit aussi. Il me semble que dans la position où vous êtes on doit être accueilli partout, puisque le malheur, et le malheur encouru pour ne vouloir pas s'écarter de ce qu'on croit être de ses devoirs devrait être la meilleure et la plus puissante recommandation. Je crois cependant, mon cher Prieur, qu'il ne faut s'éloigner de son poste qu'à la dernière extrémité et quand il n'est plus possible de tenir. La prudence veut que vous quittiez votre paroisse aussitôt qu'on vous aura donné un successeur, et je suis le premier à ne vous rien conseiller que ce qu'elle avoue. Mais s'il étoit possible que vous ne vous éloignassiez pas trop de votre paroisse, peut-être cela seroit-il sage. Au reste celui qui est sur les lieux juge mieux les circonstances qu'on ne peut les juger dans l'éloignement. Ce qu'il y a de vrai, c'est que vous me trouverez très prêt à vous rendre tous les petits services qui dépendent de moi. Soyez en persuadé et recevez les assurances de mon parfaitement attachement. 13 mars.

[Adresse :] A Monsieur Monsieur Le Sage, prieur-curé de Boqueho par Chatelaudren. Bretagne.

[Cette lettre, non signée, est surchargée en tête par l'annotation suivante :]

Ayant entretenu pendant longtemps, en qualité de vicaire général de la réforme de Prémontré, une correspondance épistolaire avec Monsieur Jean Baptiste L'Ecuy abbé de Prémontré et général de l'ordre de ce nom connoissant donc parfaitement son écriture, je certifie que la lettre cy-dessous est écrite de la main de mon dit sieur général et que s'il ne l'a pas signée, c'est qu'il y auroit eu trop de danger à le faire dans les circonstances du tems où il l'a écrite. Fait et signé à Breslau le 8 décembre 1801. Baudot, vic. gal.

(Arch. évêché Saint-Brieuc, « fonds Le Sage », recueil factice de correspondance).

<sup>2)</sup> Charles-Alexandre d'Arberg, évêque d'Ypres depuis 1785, d'après EUBEL, *Hierarchia catholica, medii et recentioris aevi*, Munich, 1913-1923, t. 2, p. 447.

## ANNEXE III : LETTRES TESTIMONIALES DONNÉES À LE SAGE

PAR LE PRÉVÔT MITRÉ DE CZARNOWANZ, H.-J. KRUSCHE,

LORS DU DÉPART DE LE SAGE, EN 1802.

Ego infrascriptus, testor. R. D. Hervaeum Julianum Le Sage, ordinis nostri Praemonstratensis canonicum, in Gallia parochum, et ob persecutionem et schisma patriae exulem, apud nos quinque completis annis, nempe ab ineunte aprili 1797 ad hodiernum usque diem, hospitatum fuisse; ipsumque toto hoc tempore piis, suavis, exemplaribus moribus sese commendasse; studiis utilibus, librisque indefesse ferendis, otium et tempus omne impendisse. Insuper eundem in lingua nostra germanica verbum Dei singulis fere mensibus tanta dicentis facilitate et doctrina, quanta audientium fructu, quantaque edificatione quatuor postremis annis annuntiavisse. Quapropter ipsi ad patriam revertenti, has existimationis, amicitiae, venerationis, ingentisque nostri nostrorum desiderii testes litteras concessimus. Datum in aedibus abbatialibus, hac 21a aprilis anno salutis 1802.

Hermannus Joseph ...

praelatus inful[atus] ...

monasterii canonissarum ...

in Czarnowantz Silesiae ... sup[erioris]<sup>1)</sup>.

(Arch. évêché Sait-Brieuc, « fonds Le Sage », recueil factice de correspondance).

---

On trouvera dans le prochain numéro le *Discours* préliminaire annoncé p. 327.

<sup>1)</sup> La fin de cette lettre testimoniale est en mauvais état.